Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 108 (2000)

Artikel: L'ancienne chartreuse de La Lance : approche historique et architecturale

Autor: Andenmatten, Bernard / Raemy, Daniel de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-74729

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ancienne chartreuse de La Lance
Approche historique et architecturale

BERNARD ANDENMATTEN ET DANIEL DE RAEMY

Introduction

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, l'ancienne chartreuse de La Lance, près de Concise, a ouvert exceptionnellement ses portes au public le 13 septembre 1997.[1] Il s'agissait de présenter aux visiteurs non seulement un monument mais tout un site (fig. 1), étonnamment préservé, qui marque actuellement la frontière cantonale entre Vaud et Neuchâtel. L'étude qui va suivre tente de donner une clef de compréhension de l'occupation de ce site et de la façon dont une communauté monastique en a tiré parti. Cela nous a conduit à esquisser un inventaire des possessions et des revenus qui ont permis l'existence du couvent entre 1318 et 1539. Alors que l'ancienne chartreuse d'Oujon, installée dès le XIIe siècle déjà sur les contreforts jurassiens entre St-Cergue et Arzier, a fait l'objet d'importantes fouilles archéologiques qui ont débouché récemment sur une étude fort

---

[1] Cette étude a vu le jour grâce au soutien du Département des Infrastructures de l'État de Vaud (DINF), section Monuments historiques. La confiance témoignée par M. Éric Teysseire, conservateur des Monuments historiques du canton de Vaud, et par son adjointe Mme Élisabeth Bavaud, a été une aide précieuse. Nous rendons hommage à Mme Ariane de Chambrier, représentante du propriétaire, l'hoirie Hugues Jéquier, pour ses précieuses indications, sa grande disponibilité, et pour nous avoir permis d'entrer autant de fois que nous le voulions à La Lance et de consulter ses riches archives. Notre reconnaissance va enfin à la *Revue historique vaudoise* et à son rédacteur, M. Laurent Droz, qui a bien voulu accueillir ce long travail. Bien que le présent article ait été élaboré en commun, il a pour origine, d'une part un rapport, *L'ancienne chartreuse de La Lance, approche historique et architecturale*, rédigé en 1997 par D. de Raemy pour la section des Monuments historiques du canton de Vaud, d'autre part une recherche sur les chartreux et prémontrés menée au cours de l'année académique 1999-2000 par B. Andenmatten avec ses étudiants dans le cadre d'un séminaire d'histoire médiévale à l'Université de Lausanne.

complète,[2] il nous paraissait dès lors intéressant de s'attacher à une création tardive relevant du même ordre religieux et d'en dégager les similitudes ou au contraire les différences.

La chartreuse de La Lance a vu le jour par le bon vouloir de Pierre de Grandson et grâce aux libéralités de son oncle, le grand Othon Ier, aux confins orientaux de leur seigneurie.[3] Pour bien comprendre l'histoire de La Lance, son implantation et son organisation architecturale, il importe de saisir les articulations entre le projet de ses bienfaiteurs et fondateurs aristocratiques d'une part, les caractéristiques générales d'un véritable modèle cartusien de l'autre. Celui-ci, qui se laisse aisément définir par les sources écrites et l'archéologie, avait alors près de deux siècles d'existence au moment de la fondation de la chartreuse.

Ce travail est une première esquisse qui n'a de loin pas épuisé les riches fonds d'archives répartis actuellement entre trois dépôts.[4] Une enquête plus systématique permettrait de dresser un inventaire quantitatif des revenus et de la façon dont ceux-ci ont évolué. Par leur nature même, ces sources d'archives privilégient la vie économique de la

---

[2] Laurent AUBERSON et al., *Notre-Dame d'Oujon (1146-1537). Une chartreuse exemplaire ?* Lausanne, Cahiers d'archéologie romande, n° 65, 1999 (cité AUBERSON, Oujon).

[3] L'histoire de La Lance s'appuie aujourd'hui encore sur les travaux de Jean GREMAUD, *Nécrologe de la chartreuse de La Lance, précédé d'une notice historique et suivi de documents* publiés dans le tome 34 de la première série des Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, Lausanne, 1879, pp. 467-604 (cités respectivement GREMAUD, *Nécrologe*, GREMAUD, *Notice historique* et GREMAUD, *Documents*). Outre l'édition complète du nécrologe, on y trouve la publication des chartes principales concernant la chartreuse, notamment celles des Grandson qui ont assuré sa fondation.

[4] Les parchemins et titres concernant La Lance se trouvent aux Archives cantonales vaudoises (citées ACV), qui détiennent un important fonds de parchemins (CXb, 218 articles), un cartulaire et plusieurs registres (Ad 9/1-2, Ad 10, 11, 12), ainsi que diverses reconnaissances pour les biens situés dans le bailliage de Grandson (Fq 10, 17, 27, 48, 112bis, 116). D'autres reconnaissances pour des possessions plus éloignées se trouvent dans la série Fk (bailliage d'Yverdon) ainsi que, probablement, dans des dépôts fribourgeois et neuchâtelois, voire communaux. On trouve par ailleurs aux Archives d'État de Fribourg (citées AEF), le même type de documents, issus du partage effectué au XVIe siècle entre Berne et Fribourg, notamment le fonds de parchemins (218 articles décrits dans l'inventaire Rm 2). Enfin, au domaine de La Lance (cité AL), sont déposés aujourd'hui encore des documents, parfois très anciens, qui, en tant que titres de propriété du domaine, sont restés sur place et ont suivi les vicissitudes de celui-ci.

Fig. 1. La Lance, vue générale depuis le nord-est, état en 2000.

Le domaine de La Lance en 1786
relevé par le curial d'Yvonand Roulier, détail (reprod. Fibbi-Aeppli).>

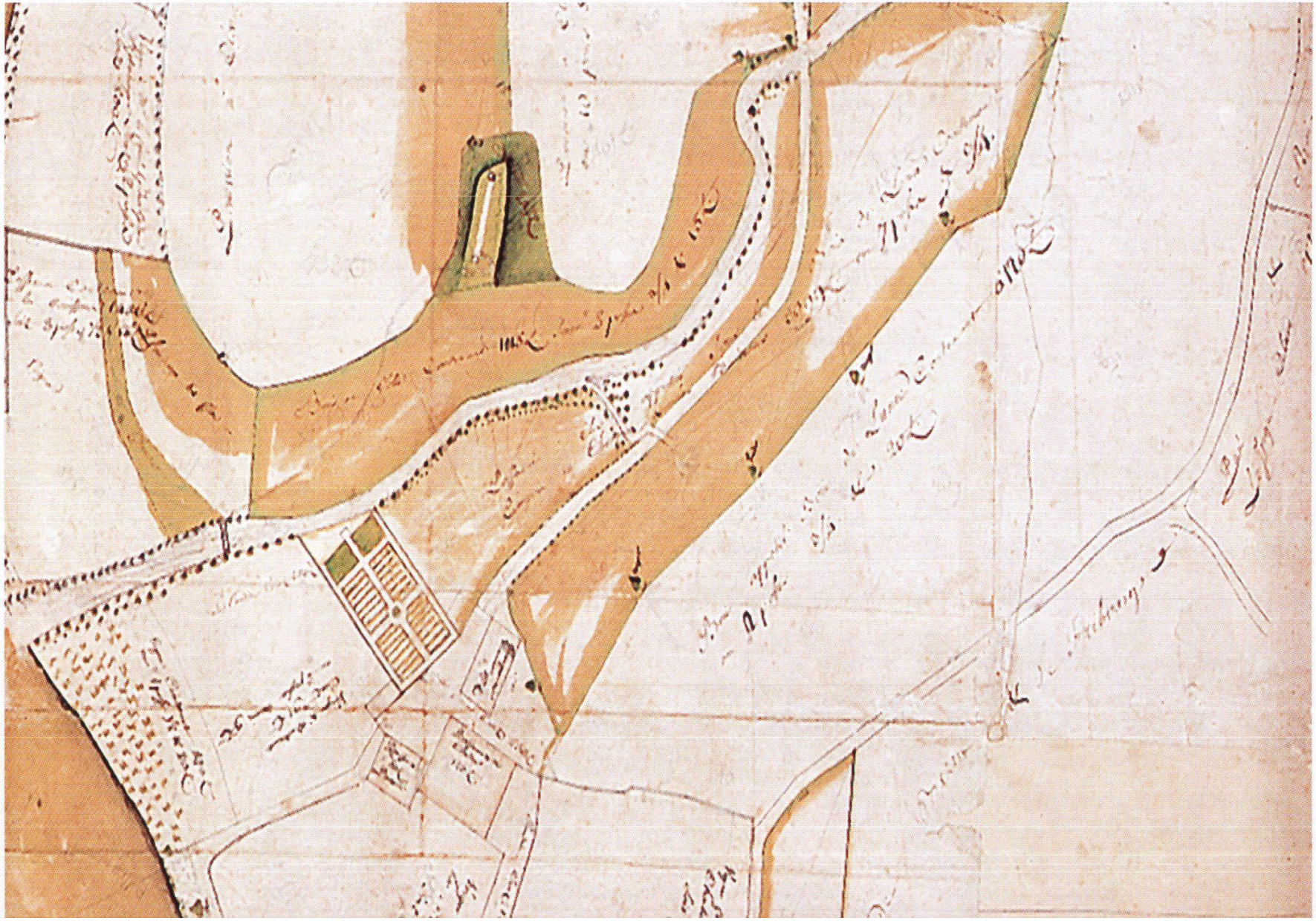

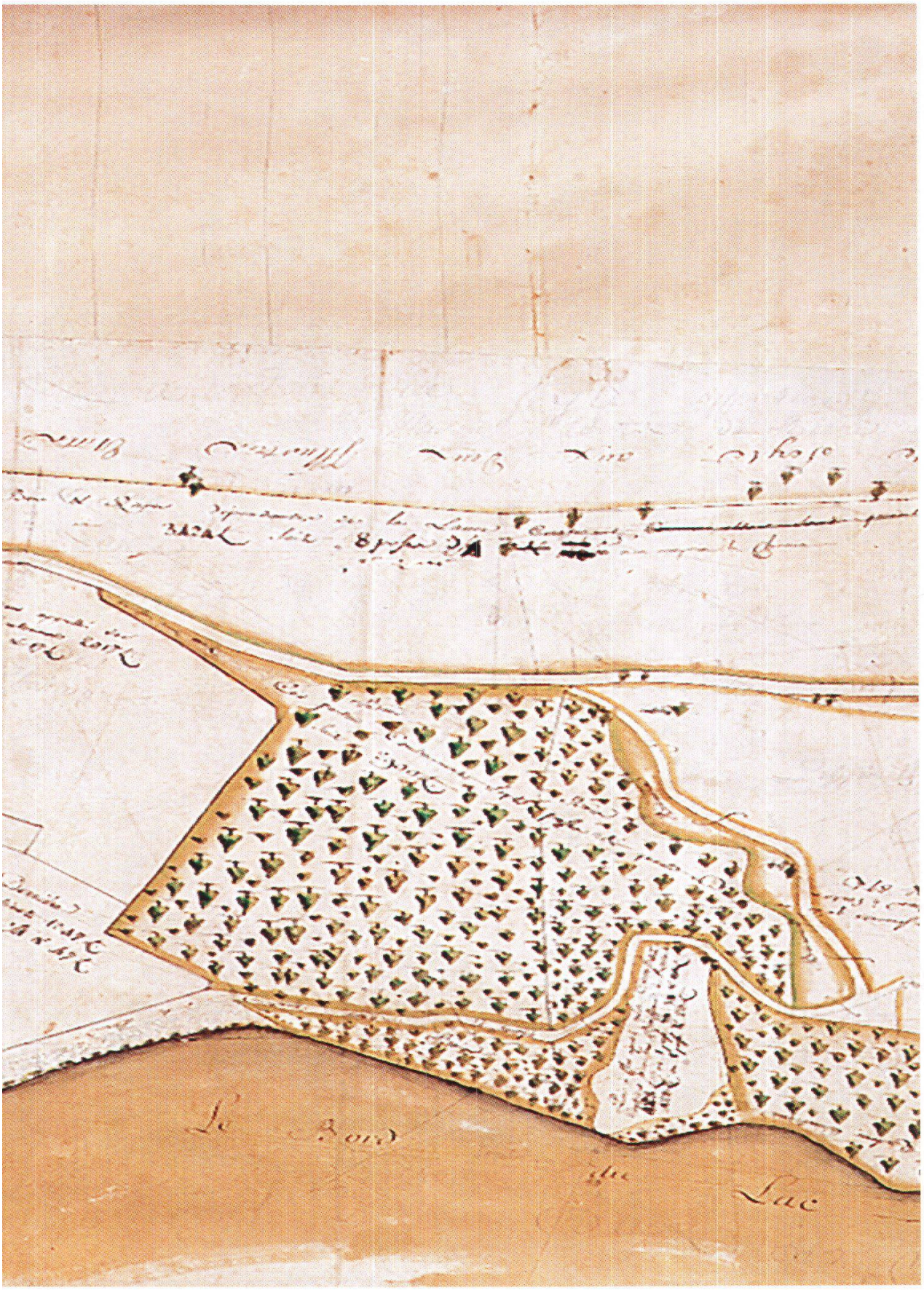
Le Bord
du
Lac

communauté monastique et surtout les contours de son domaine foncier, au détriment de ses activités religieuses ou intellectuelles, difficilement perceptibles en raison de la disparition de la bibliothèque.[5] Un examen complet des sources consentirait cependant de mieux cerner la provenance et la condition sociale des nombreux donateurs et de reconstituer ainsi le réseau social dans lequel évoluait la chartreuse. Enfin, une enquête plus générale menée sur le plan régional, qui prendrait notamment en compte les autres chartreuses de Suisse romande (Oujon, La Part-Dieu et La Valsainte), aboutirait à une meilleure connaissance des moines et surtout des prieurs, de leurs origines parfois lointaines (Dijon, le Berry, etc.), de leur personnalité et de leur formation intellectuelle, de leurs activités à la tête de la communauté et de leur mobilité à l'intérieur de l'ordre.[6] Une telle recherche contribuerait à situer La Lance au sein de l'ordre des chartreux, dont l'unité était régulièrement entretenue par le chapitre général et les visites des délégués de l'ordre. Par ailleurs, une étude des chartreuses du bas Moyen Âge et des liens étroits qui les liaient à leurs fondateurs aristocratiques déboucherait peut-être sur une meilleure connaissance de ces derniers et des motivations spirituelles, sociales ou autres qui ont inspiré leur démarche. Étudier La Lance revient donc à approfondir nos connaissances sur la famille des Grandson, dont l'importance dans la société aristocratique vaudoise du bas Moyen Âge contraste malheureusement avec l'indigence des archives conservées les concernant directement.

Le présent travail tente ainsi de confronter le modèle cartusien avec les réalités observables à La Lance à travers les sources d'archives subsistantes. Il se poursuit par une étude de l'évolution architecturale de l'ensemble conventuel et de ses dépendances, qui s'appuie pour

---

[5] Sur la bibliothèque et les manuscrits, cf. Albert BRUCKNER, *Schreibschulen der Diözese Lausanne*, Genève, Scriptoria Medii Aevi Helvetica 11, 1967, pp. 25-26 ; *Iter helveticum* 1, *Die liturgischen Handschriften der Kantons- und Universitätsbibliothek Freiburg*, beschrieben von Josef LEISIBACH, Freiburg/Schweiz, Spicilegia Friburgensis Subsidia 15, 1976, ad indicem.

[6] Voir le « Catalogue des prieurs et recteurs suivi de mentions inédites sur le personnel et le nécrologe de La Lance » publié de façon anonyme dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1, 1907, pp. 241-265 ; ce travail est probablement dû au père chartreux Albert-Marie COURTRAY, lequel est par ailleurs également l'éditeur de « Trois documents inédits sur la suppression de la chartreuse de La Lance », dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 6, 1912, pp. 277-290.

l'heure sur une enquête qui n'en est qu'à ses débuts.[7] Aucune prospection approfondie n'a encore pu être menée sur les structures bâties ou sur les vestiges archéologiques. Cette recherche pourrait être conduite à l'occasion de travaux futurs d'entretien ou de rénovation. Il serait aussi important de mieux connaître les sites de La Part-Dieu et de La Valsainte (actuel canton de Fribourg) ou encore de Mélan en Haute-Savoie pour affiner les comparaisons. Là aussi, des études archéologiques ou architecturales font encore complètement défaut ou du moins sont largement insuffisantes. Au contraire d'Oujon, l'ensemble monastique de La Lance est encore debout malgré le départ des moines en 1539. Il est donc intéressant d'étudier spécialement cette conversion réussie. Les abondantes archives touchant l'époque moderne, encore conservées sur place, devraient permettre cette enquête. Nous décrivons aussi dans ce travail les principales transformations qui ont permis à cet ensemble de survivre, d'abord parce qu'elles sont d'une réelle valeur, ensuite parce qu'elles permettent de mieux cerner ce qui les a précédées.

Histoire

Le modèle cartusien

Comme les bénédictins, les clunisiens et les cisterciens, les chartreux suivent la règle bénédictine, qui constitue le texte normatif de base du monachisme occidental. Les chartreux se distinguent cependant des autres ordres par leur mode de vie semi-érémitique, qui se veut un compromis original entre la vie communautaire et l'érémitisme tel que l'avaient vécu et enseigné les Pères du désert. Au chapitre premier de sa règle, saint Benoît lui-même avait placé les ermites au-dessus des autres moines, tout en étant conscient que seule une minorité pouvait atteindre cet état de perfection, après avoir subi les

[7] Sur le monument lui-même et surtout sur ses transformations tardives, on pourra consulter l'étude de Hugues JÉQUIER, *La chartreuse de La Lance*, Genève, s.d. [1968]. Cet auteur exploite les archives déposées à La Lance, en particulier celles se rapportant à l'époque des Tribolet et surtout aux transformations radicales menées sous les Pourtalès.

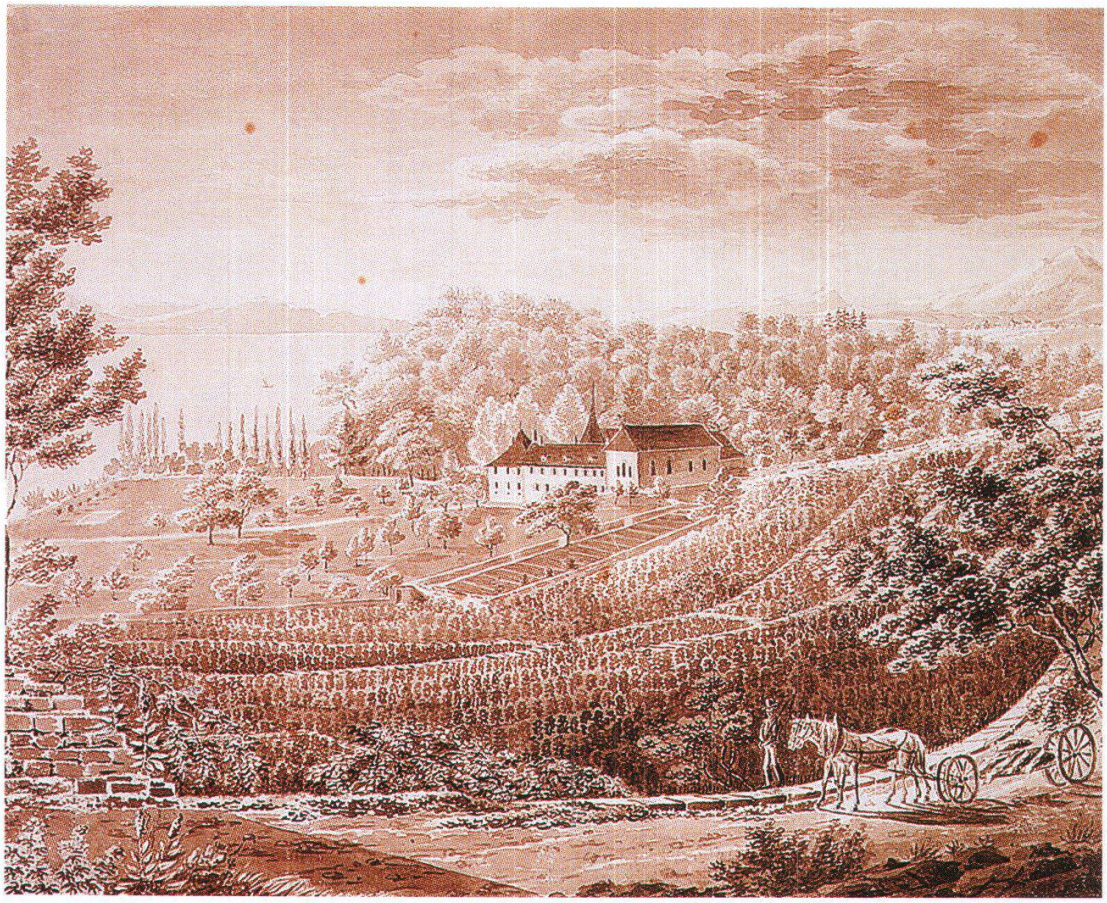

La Lance au XIXe siècle : dessin d'Albert de Loes (1791-1873) et huile d'Edmond de Pourtalès (1802-1865) (reprod. Fibbi-Aeppli).

La Bibliothèque de 1816-1819 (photo Fibbi-Aeppli).

Le domaine de La Lance en 1881,
plan cadastral de Concise, fol. 34 (reprod. ACV/D.de Raemy).

épreuves de la vie communautaire qui doivent préparer le moine à affronter les périls de la vie solitaire.

C'est cet idéal érémitique, tempéré et encadré par des structures communautaires, que recherchent les chartreux à la suite de leur fondateur, saint Bruno (vers 1030-1101).[8] En 1084, celui-ci se retira en Dauphiné avec six compagnons dans le massif de Chartreuse, qui donna son nom à la première communauté puis à l'ordre qui en est issu. C'est à Guigues Ier (1083-1136), cinquième prieur de Chartreuse, qu'il faut attribuer le regroupement des différents monastères s'inspirant de l'enseignement de Bruno en un ordre structuré, doté d'une organisation et d'un programme communs. Outre des lettres et des méditations d'une haute tenue spirituelle, Guigues rédigea vers 1121-1128 les *Coutumes de Chartreuse*.[9] Par l'abondance et la précision des détails réglementant la vie quotidienne, ce texte est une source exceptionnelle pour comprendre l'organisation idéale d'une chartreuse et plus généralement l'originalité du projet cartusien.

De manière plus radicale encore que les autres moines, les chartreux doivent s'inscrire en rupture avec le monde pour mieux se rapprocher de Dieu. Toute chartreuse est ainsi placée au centre d'un territoire plus ou moins vaste appelé désert. Il s'agit bien sûr d'une référence spirituelle au monachisme oriental qui suivait dans le désert égyptien l'exemple du Christ et de saint Jean-Baptiste. Cette notion de désert peut aussi être comprise dans un sens plus littéral. Il est probable que le massif de Chartreuse concédé à Bruno et à ses compagnons, couvert

---

[8] Sur la figure de saint Bruno, cf. Bernard BLIGNY, *Saint Bruno, le premier chartreux*, Rennes, 1984. Pour l'histoire générale des chartreux, v. la bibliographie générale exposée dans Albert GRUYS, *Cartusiana : un instrument heuristique*, 3 vol., Paris, Éd. du CNRS, 1976-1978 ; le vol. 2 donne la bibliographie relative à chaque maison (La Lance, pp. 302-303). Sur les chartreux en Suisse, en attendant le volume de la collection Helvetia Sacra, v. Margrit FRÜH, « Die Kartausen in der Schweiz », dans *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*, 104, 1986, pp. 43-65 et id., « Die Kartausen in der Schweiz am Ende des 15. Jahrhunderts », dans *Thurgauer Beiträge zur Geschichte*, 1994, pp. 159-182. Quant à l'architecture, une présentation générale est donnée dans Jean-Pierre ANIEL, *Les maisons de chartreux des origines à la chartreuse de Pavie*, Genève, Bibliothèque de la Société française d'archéologie n° 16, 1983 ; présentation générale de l'architecture des chartreuses de Suisse dans Jürg GANZ, « Bauten der Kartäuser in der Schweiz », dans *Revue Suisse d'Art et d'Archéologie*, 1986, pp. 263-283.

[9] GUIGUES Ier, *Coutumes de Chartreuse*, Introduction, texte critique, traduction et notes par un Chartreux, Paris, Sources chrétiennes n° 313, 1984.

de forêts et difficile d'accès, était effectivement la variante occidentale et alpine d'un désert. Il en allait de même pour les autres chartreuses fondées au XIIe siècle dans les régions boisées des Préalpes ou du Jura. Les contestations qui surgirent souvent avec les voisins des chartreux, auxquelles ceux-ci répondirent parfois de manière énergique, démontrent pourtant que ces régions n'étaient pas forcément inhabitées et qu'elles suscitaient bien des convoitises, particulièrement à cette époque d'intense croissance économique que fut le XIIe siècle.

Contrairement aux possessions des abbayes des autres ordres qui pouvaient être très dispersées, conséquence de donations d'origines diverses, le désert cartusien doit en principe être constitué d'un seul tenant. Il s'agit généralement d'un territoire étendu et bien circonscrit géographiquement, par exemple l'extrémité d'une vallée comme à la Grande-Chartreuse ou à La Valsainte. Ce n'est pas seulement un domaine rural dont l'exploitation doit servir à entretenir la communauté, mais c'est déjà un espace sacralisé, par l'interdiction qui est faite aux hommes en armes et aux femmes d'y pénétrer. Par là sont exclues la violence et la sexualité qui sont les deux souillures du siècle dont les moines doivent se libérer pour parvenir à la condition angélique leur permettant la contemplation du mystère divin.

Dans le désert se trouvent deux établissements appelés respectivement maison haute et maison basse. Située à proximité de l'entrée du désert, la seconde, nommée parfois correrie d'après la désignation de la maison basse de la Grande-Chartreuse, abrite les frères convers placés sous l'autorité du procureur. Ils ont pour tâche d'exploiter le domaine agricole de la chartreuse et de pourvoir à toutes les tâches manuelles. À la maison haute, où résident les moines, ou pères, se trouvent les bâtiments monastiques habituels comme l'église, le cloître, la salle capitulaire et le réfectoire qui servent de cadre aux rassemblements de la communauté.

En chartreuse, la vie collective est pourtant réduite, car les moines ne se retrouvent à l'église que pour une partie des offices (surtout ceux de nuit) et ne prennent leur repas au réfectoire que les dimanches et jours de fête. L'essentiel des journées se déroule dans leur cellule, qu'il s'agisse de la prière, du travail manuel et intellectuel ou des repas. La cellule d'un père chartreux est par conséquent plus développée que celle d'un autre moine. Flanquée souvent d'un jardinet, la cellule est un véritable monastère en réduction qui comporte plusieurs espaces

(oratoire, atelier, pupitre, lit) correspondant à tous les aspects de la vie quotidienne. Près de l'entrée est également aménagé un guichet permettant le passage de la nourriture pour le repas solitaire du moine. Les cellules sont reliées au moyen d'une galerie appelée généralement galilée ou grand cloître, par opposition au petit cloître situé près de l'église. Le chartreux se situe ainsi au centre d'un ensemble de cercles concentriques (le désert, la maison haute, la cellule) qui l'excluent toujours plus du monde pour mieux l'aider à gravir « l'échelle des moines qui les élève de la terre au ciel ».[10]

Tournée vers la contemplation et cherchant à se couper du monde, une chartreuse médiévale n'en reflète pas moins les valeurs de celui-ci, telle sa hiérarchie sociale qui transparaît clairement dans les *Coutumes* de Guigues. Lieu de production des biens matériels, la maison basse abrite les frères convers aux fonctions et statut réputés inférieurs à la vocation des moines de chœur, dont l'origine sociale est généralement supérieure aux premiers. Cette hiérarchie est encore soulignée par des détails relatifs à la nourriture et au vêtement.[11] On peut cependant noter que tant Bruno que Guigues réservent aux convers une certaine sollicitude qui contraste avec les conditions plus dures réservées aux convers des autres ordres, qui avaient surtout une fonction économique.[12] Vivant dans le désert et non dans des granges parfois éloignées comme dans l'ordre cistercien, les convers chartreux sont davantage associés à la vie spirituelle de la communauté.

Tel est, sommairement esquissé, le modèle cartusien défini au XIIe siècle par Guigues et dont les études consacrées aux premières chartreuses permettent de vérifier assez aisément l'application. Tant la constitution du désert, créé au besoin par l'expulsion de ses occupants antérieurs, que l'édification des bâtiments monastiques

---

[10] Ainsi que l'écrit Guigues (II) le Chartreux, 9e prieur de Chartreuse, mort en 1188, à distinguer de l'auteur des *Coutumes* : GUIGUES II LE CHARTREUX, *Lettre sur la vie contemplative (L'Echelle des moines). Douze Méditations*, Introduction, texte critique, par Edmund COLLEDGE et James WALSH, traduction par un Chartreux, Paris, Sources chrétiennes n° 163, 1970, p. 85.

[11] Ainsi le seul assaisonnement de la nourriture des convers est le sel, ce qui pourrait faire supposer que celui des pères était plus varié (GUIGUES Ier, *Coutumes de Chartreuse*, p. 263, n° 52, 3) ; certains des vêtements (peaux et pelisses) des convers ont d'abord été portés par les moines (ib., p. 267, n° 57, 2).

[12] Sur les convers en général, v. *Beiträge zur Geschichte der Konversen im Mittelalter*, publié par Kaspar ELM, Berlin, 1980.

peuvent être restituées sur la base des sources écrites ou de l'archéologie. Les conditions de vie particulières des moines résidant dans la maison haute commandent fortement la topographie de celle-ci, à laquelle elles donnent sa physionomie caractéristique : le cloître attenant à l'église est de dimension restreinte et contraste avec la grande galerie courant le long des cellules. Le repérage des différents bâtiments en est facilité. Ainsi, une récente monographie permet de constater la conformité au modèle cartusien du site d'Oujon, première chartreuse sur le territoire de la Suisse actuelle, fondée vers 1146 dans le Jura vaudois.[13]

Cette rigueur du modèle cartusien, encore renforcée par le centralisme de l'ordre et les contacts fréquents entre les différents établissements, s'est-elle perpétuée au cours des siècles, épargnant aux chartreux les phases dites de décadence, que l'on rencontre chez les autres ordres religieux au bas Moyen Âge et qui suscitèrent des mouvements de réforme appelés observance ? Cette question est très ancienne, puisque dès la fin du Moyen Âge les chartreux y répondirent eux-mêmes en affirmant que leur ordre « n'avait pas besoin d'être réformé, car il n'avait jamais été déformé ».[14] Outre l'originalité de son projet spirituel et des moyens mis en œuvre pour y parvenir, l'ordre des chartreux se singularise ainsi par le rythme particulier de son développement historique. Les autres ordres religieux, comme les clunisiens aux Xe et XIe siècles, les cisterciens au XIIe siècle ou encore les franciscains et les dominicains au XIIIe siècle, eurent leur phase de plus grande expansion peu après leur apparition avant de connaître un net ralentissement, voire l'arrêt total de nouvelles fondations. Apparus à la fin du XIe siècle, les chartreux ne progressèrent que très peu durant les deux siècles suivants et ce n'est qu'au bas Moyen Âge que le nombre de nouvelles fondations s'accrut de manière exponentielle. Cette subite vitalité de l'ordre pose évidemment la question de la conformité de ces fondations tardives avec le modèle cartusien défini par Guigues et ses plus anciennes applications du XIIe siècle.

---

[13] AUBERSON, *Oujon*.

[14] Sur cette expression et plus généralement la problématique de la réforme chez les chartreux au bas Moyen Âge, cf. Giovanni LEONCINI, « Cartusia numquam reformata » : spiritualità eremitica fra Trecento e Quattrocento », dans *Studi medievali*, 29, 1988, pp. 561-586.

S'il n'est pas possible de résoudre ici le problème des causes de la vogue des chartreux à la fin du Moyen Âge, l'étude de l'histoire et de l'architecture d'une fondation tardive comme celle de La Lance peut du moins apporter quelques éléments de réponse qui devraient être confrontés ensuite à d'autres fondations de la même époque.

La fondation de La Lance

La chartreuse de La Lance est une fondation des seigneurs de Grandson qui furent, jusqu'à leur disparition à la fin du XIVe siècle, la plus puissante des familles seigneuriales vaudoises.[15] En octobre 1317, Pierre de Grandson, seigneur de Belmont, donnait à l'ordre des chartreux une partie d'un bois situé entre la fontaine de Lancy et le lac. En échange de la somme respectable de 3000 livres de monnaie lausannoise, il leur vendait par ailleurs un certain nombre de droits fonciers (dîmes, cens) qui se montaient à un revenu annuel de 57 livres, lesquelles devaient être perçues dans les villages de Suchy, Valère, Ursins, Orzens, etc. Les chartreux s'engageaient à édifier sur le terrain ainsi cédé une maison de l'ordre abritant une communauté de treize moines. L'acte est approuvé par le seigneur Othon Ier de Grandson (fig. 2), oncle de Pierre, qui compléta de manière substantielle la donation-vente effectuée par son neveu, notamment par des droits de pêche.[16]

Fig. 2. Grand sceau du prieuré de Notre-Dame du Saint-Lieu de La Lance. Au pied de la Vierge à l'enfant, Othon Ier offre l'église de La Lance (Donald-Lindsay GALBREATH, Inventaire des sceaux vaudois, *Lausanne, 1937, p. 302 n° 1).*

[15] Sur les Grandson, v. Louis DE CHARRIÈRE, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIIIe siècle*, Lausanne, 1866 et Olivier DESSEMONTET, *La seigneurie de Belmont au Pays de Vaud, 1154-1553*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise n° 17, 1955.

[16] GREMAUD, *Documents*, pp. 542-547, n° 2.

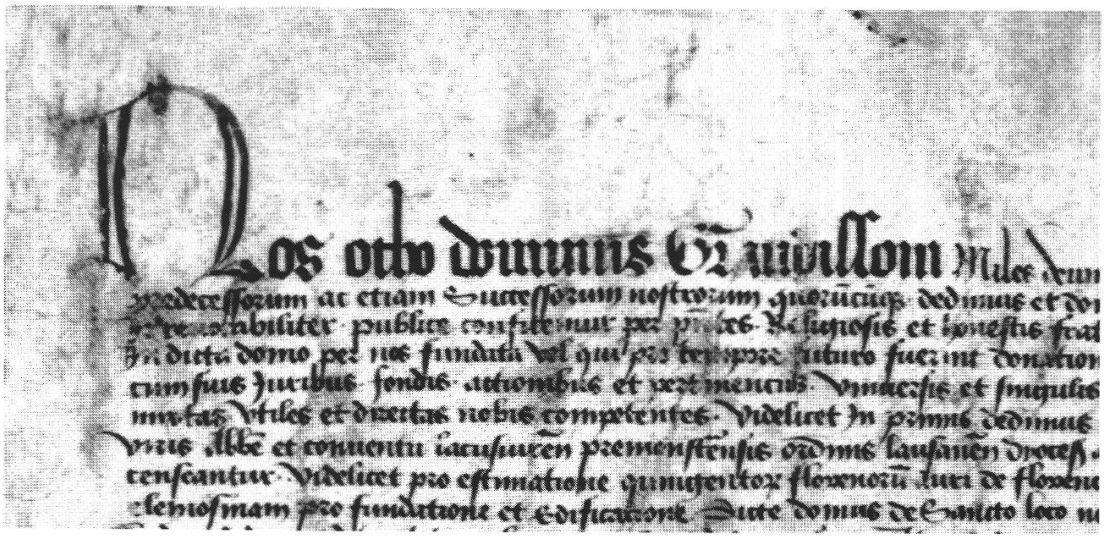

Fig. 3. Fondation et dotation de la chartreuse de La Lance par Othon Ier de Grandson, parchemin conservé aux archives de La Lance.

Othon de Grandson se rendit ensuite à la Grande-Chartreuse en 1320 pour obtenir la confirmation de sa fondation de la part de l'ordre. Son séjour y laissa un souvenir durable, puisque les gens de sa suite causèrent par leur imprudence un incendie qui ravagea l'abbaye-mère de l'ordre des chartreux.[17] La même année, Othon compléta le patrimoine de la nouvelle fondation monastique.[18] On apprend à cette occasion (fig. 3) que ce ne sont pas moins de 6000 florins de Florence (soit environ 6240 livres de Lausanne) qu'Othon avait promis aux chartreux pour la nouvelle fondation. Il est vraisemblable que c'est avec cet argent que les moines acquirent les cens vendus par Pierre de Grandson-Belmont. Othon de Grandson est donc le véritable instigateur de la nouvelle fondation cartusienne, dont la dotation originelle est entièrement constituée par des aliénations du patrimoine des Grandson.

Les motivations des seigneurs de Grandson, et plus particulièrement d'Othon Ier, sont difficiles à cerner au-delà des classiques justifications pieuses des deux chartes de fondation, qu'il ne faut du reste pas forcément sous-estimer et réduire à de simples clauses de style. Dans l'esprit de son fondateur, La Lance était peut-être appelée

[17] GREMAUD, *Notice historique*, pp. 473-474.
[18] GREMAUD, *Documents*, pp. 551-555, n° 5.

à jouer le rôle d'une nécropole dynastique, suivant en cela une tendance commune à la haute aristocratie du XIVe siècle. Les exemples les plus spectaculaires en seront à la fin du siècle la chartreuse de Champmol (Dijon) fondée par les ducs de Bourgogne et celle de Pavie par les Visconti. À l'occasion d'une série de dispositions funéraires prises en 1372, Guillaume de Grandson, le fils de Pierre, fait allusion à la tombe d'Othon Ier située à La Lance, malheureusement sans donner d'autre précision.[19] Ce monument était peut-être un cénotaphe, puisqu'Othon lui-même avait prévu de se faire enterrer à la cathédrale de Lausanne, où son gisant existe toujours, et de léguer son cœur au couvent des franciscains de Grandson qu'il avait également fondé.[20]

De plus, la situation géographique particulière du domaine cédé aux chartreux et la date de fondation pourraient suggérer une raison particulière quant aux causes de l'établissement de La Lance. Le 17 août 1317, soit à peine trois mois avant la donation, les Grandson avaient fait la paix avec leurs voisins, les comtes de Neuchâtel.[21] L'installation d'une chartreuse aux confins des deux puissances rivales, dont le caractère de zone frontière est encore perceptible de nos jours

---

[19] GREMAUD, *Documents*, p. 562, n° 13, 23.1.1372 : *Ego Guillelmus de Grandissono, dominus de Sancta Cruce* [demande en plus de son anniversaire] *hoc adito quod in die dicti anniversarii, post missam defunctorum solempniter celebratam, supra tumbam bone memorie domini Othonis, domini Grandissoni, ibidem existentem fiat stacio defunctorum solempniter, in qua sint omnes Cartusienses.*

[20] ACV, Ad 26, p. 16 ; il n'est ainsi pas impossible que La Lance ait reçu les entrailles, conformément à une pratique répandue dans la haute aristocratie de l'époque ; les dispositions funéraires d'Othon ne sont connues que par des extraits de son testament, lequel a disparu ; cf. Bernard ANDENMATTEN, « La noblesse vaudoise (1250-1350) », dans *Le Pays de Vaud vers 1300*, éd. par Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale n° 6, 1992, pp. 35-36 (avec bibl. antérieure).

[21] Georges-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Neuchâtel, t. 1, 1844, n° CCCLIII, pp. 335-340. Le traité de paix fut conclu à Evian sous l'égide du comte de Savoie Amédée V et de son neveu Louis II de Savoie-Vaud, qui, par ses sœurs Eléonore et Blanche, était beau-frère à la fois du comte Rodolphe de Neuchâtel et de Pierre de Grandson. Si cette paix ne fut pas définitive, elle s'inscrivait néanmoins dans un contexte d'apaisement de multiples conflits entre les puissances locales qui se soumirent à l'ordre étatique savoyard ; pour un examen détaillé de ce processus, v. Bernard ANDENMATTEN, *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIIIe-XIVe s.) : supériorité féodale et autorité princière*, Thèse Université de Lausanne, 1999, prochainement publiée dans les Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande.

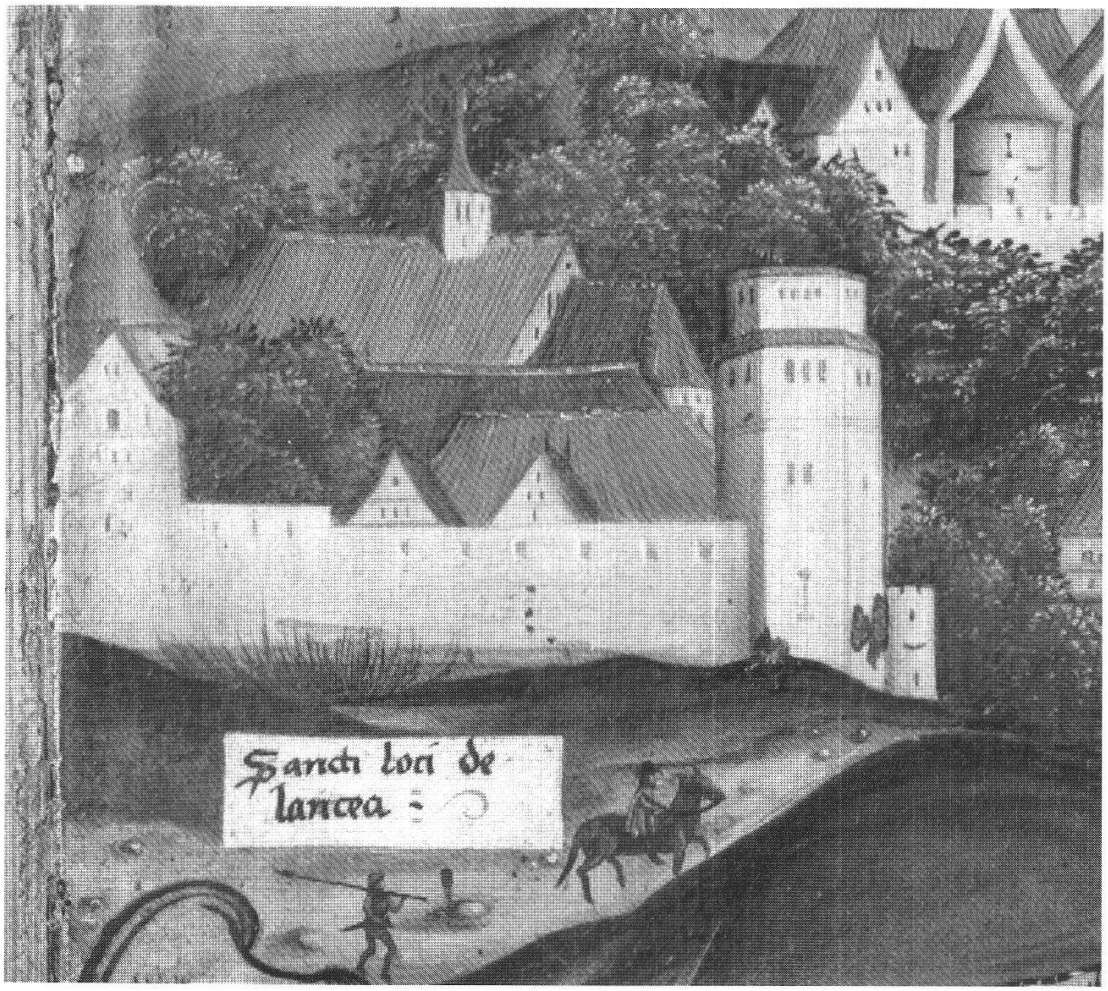

Fig. 4. La Lance, selon le triptyque de Maria Saal au Musée national de Nuremberg (détail du panneau gauche, vers 1507-1513). Représentation certainement fantaisiste, même si l'on peut retenir que l'ensemble conventuel était entouré d'une enceinte. La tour d'angle paraît difficilement être une allusion à la motte fortifiée.

par la proximité de la frontière intercantonale, pourrait être interprétée comme une mesure propre à stabiliser des sphères d'influence encore mouvantes, tout en affirmant la présence des Grandson sur cet endroit. Les allusions précises à une motte entourée de fossés indiquent en tout cas que le site présentait un caractère fortifié dans les années 1320 encore (fig. 4).[22] La tour et l'enceinte que l'on pourrait imaginer

[22] GREMAUD, *Documents*, pp. 550-555, n° 5 : *La Mote cum suis exterioribus fossalibus.* Une investigation archéologique serait seule à même d'apporter des précisions sur ce site. Signalons en tout cas qu'en 1799 Louis de Pourtalès y fait démolir de forts murs, certains d'une épaisseur considérable : AL, Notes de frais, p. 83, 1799 :

là ne sont en revanche plus mentionnées dans les sources ultérieures, ce qui pourrait indiquer leur abandon peu après la fondation de la chartreuse. Celle-ci marquerait alors un renoncement de la part des Grandson à se servir de ces fortifications à des fins militaires pour manifester désormais leur présence sur un niveau plus symbolique, qu'il ne faut évidemment pas sous-estimer. Les comtes de Neuchâtel respectèrent en tout cas cette nouvelle fondation monastique qui portait si fortement l'empreinte de leurs rivaux. Le 7 avril 1354, le comte Louis de Neuchâtel donnait un pré à la chartreuse tout en confirmant une donation faite par son père le comte Rodolphe.[23]

Quelles que soient les raisons qui ont poussé les Grandson à la fondation de La Lance, cette dernière n'est plus conçue, à la différence des chartreuses du XIIe siècle, comme une entreprise de colonisation matérielle et spirituelle d'un espace réputé désert, au statut juridique incertain, et sur lequel ne s'exercent pas encore toutes les contraintes du système seigneurial. Bien au contraire, la précision avec laquelle sont décrits les biens cédés indique que ceux-ci sont clairement identifiés et correspondent à des terres bien mises en valeur, dont le produit peut facilement être estimé.

La Lance et le modèle cartusien

Doit-on pour autant renoncer à retrouver dans les sources relatives à la fondation de La Lance et à la constitution de son domaine des indices qui pourraient faire penser à la volonté de doter celle-ci d'un véritable désert cartusien ?

Située aux confins orientaux de la seigneurie de Grandson (fig. 5), la chartreuse fut installée dans un petit vallon en aval de la route d'Yverdon à Neuchâtel, au pied occidental du bois de Seyte dont la partie inférieure faisait également partie de la donation. Riche en sources, ce vallon comporte une rivière principale qui se jette dans le lac de Neuchâtel ; dénommée la Lancy dans les sources médiévales,

---

le défrichement de la grosse haye, vieux murs et morgier de pierres, qui séparait la Salayre du champ de Poent a été payé à raison de 18 batz la toise… il y en a eu une longueur de 60 toises et dans divers endroits une largeur de plus de 20 pieds. S'il ne s'agit pas simplement de ceux des vignes se trouvant dans ce secteur, ils pourraient témoigner de ces éléments de fortification tels que les suggère le plan Roullier de 1786 (v. fig. 7).

[23] GREMAUD, *Documents*, p. 561, n° 11.

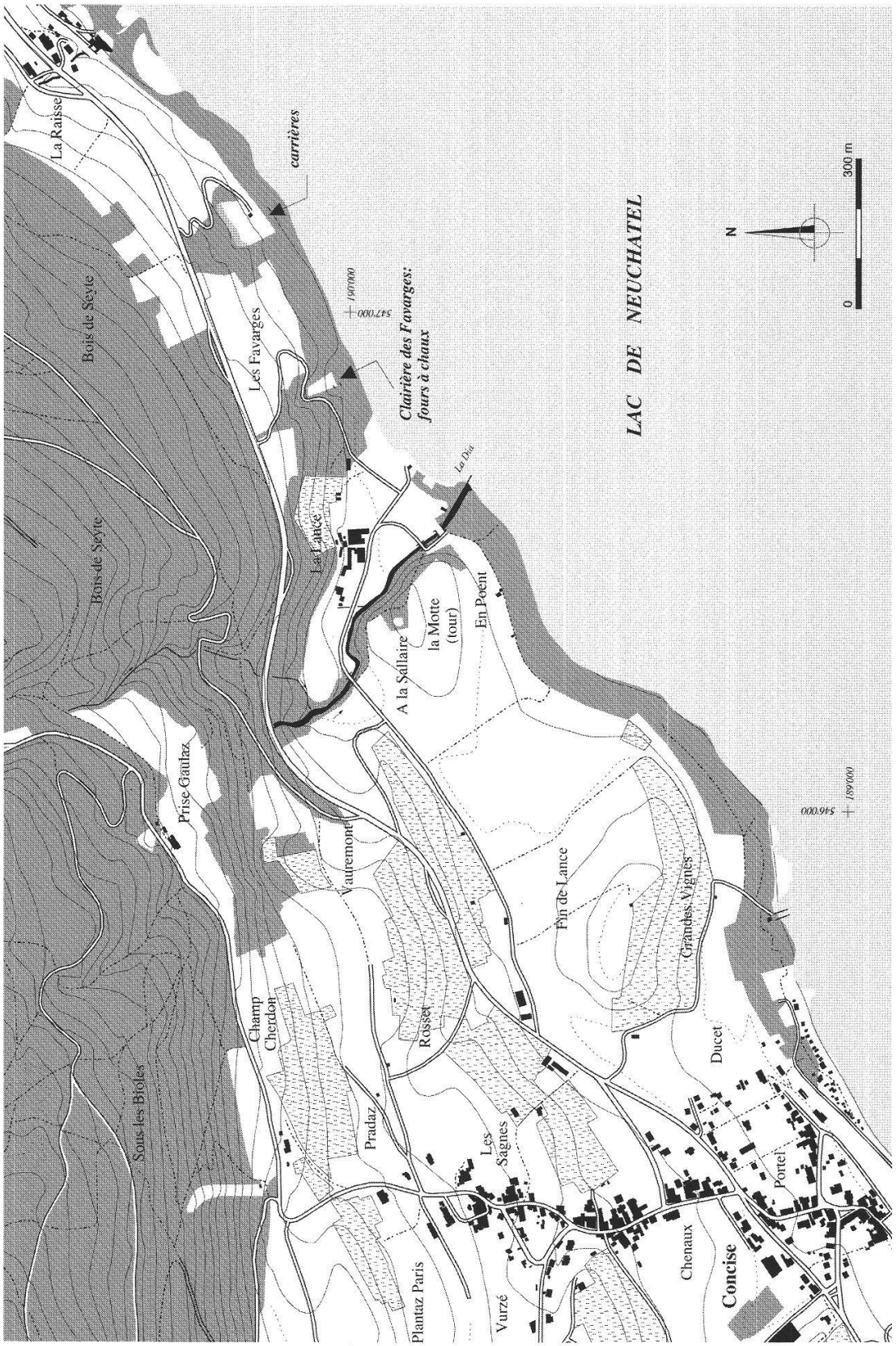

Fig. 5. Ancienne chartreuse de La Lance, plan général de ses anciennes possessions.

elle a donné son nom à la chartreuse.[24] Fournissant l'eau nécessaire aux activités de subsistance, elle constituait la limite occidentale de l'ensemble monastique jusqu'à sa source située quelque 700 mètres en amont. De là, la délimitation suivait un replat appelé Le Crêt (où se trouve l'actuelle route cantonale) jusqu'au sommet d'une petite combe débouchant sur le lac de Neuchâtel, laquelle formait ainsi la frontière orientale.[25] Dans la périphérie immédiate de cette zone réservée aux bâtiments conventuels, les chartreux obtinrent des territoires qui allaient assurer leur subsistance. À l'ouest, ils reçurent une « condémine », à savoir le vaste terrain situé entre la Lancy et le village de Concise. Comme son nom l'indique, ce terrain était propriété des seigneurs de Grandson, qui devaient à l'origine l'exploiter directement ; il s'y trouvait un champ clos humide (La Léchère). Si la donation des Grandson comporte encore des droits d'usage (pêche, pâture) ainsi qu'un des éléments typiques de la seigneurie banale, à savoir le moulin de Seyte cédé avec les droits en relevant, la dotation du nouvel établissement monastique ne comprenait pas d'éléments ressortant au pouvoir seigneurial de contrainte et de punition, comme la justice et les amendes.

Les moines exploiteront ce domaine en y plantant leur blé et bien évidemment leur vignoble, dont les « Grandes Vignes », représentées sur le plan cadastral de 1713, se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Au début du XVe siècle, les chartreux en cultivaient directement une partie, alors qu'ils affermaient l'autre aux habitants de Concise contre le tiers de la récolte, à charge pour ces derniers d'y répandre douze chars de fumier par pose trois fois par année.[26] Ces vignes s'étendaient également sur le lieu dit « À la Sallaire » contre le versant sud-ouest de la motte fortifiée.

Ce premier ensemble de biens, qui devint la pleine propriété de la nouvelle communauté, peut-il être assimilé au désert prévu par les *Coutumes de Chartreuse* ? Relevons d'abord que le territoire ainsi délimité apparaît comme singulièrement réduit, qu'on le compare au

---

[24] La rivière porte actuellement le nom de Dia ; le nom complet de La Lance est « Saint Lieu de La Lance ».

[25] GREMAUD, *Documents*, p. 545.

[26] ACV, Fq 112bis, reconnaissances pour La Lance par le clerc François de Chesaux, 1409-1412, f. 33v.

désert d'une chartreuse ancienne comme Oujon,[27] ou même au territoire défini dans la charte de fondation de La Valsainte en 1295, soit peu de temps avant la fondation de La Lance.[28] On constate ensuite que, immédiatement au-delà de la Dia, des terres sont restées en mains de particuliers qui ne les cèdent que plus tard aux moines. Ceux-ci reçoivent après 1437 d'un habitant de Grandson un champ près de la motte surplombant la rivière.[29] En 1483 encore, les chartreux achètent une parcelle située au même endroit.[30] Cette proximité de tenanciers laïques limite ainsi considérablement l'étendue d'un hypothétique désert, qui ne dépasse pas la Dia. En définitive, le domaine de La Lance tel qu'il apparaît dans la charte de fondation s'apparente plus prosaïquement à une réserve domaniale, soit à des biens généralement regroupés autour de l'habitation du seigneur et exploités en faire-valoir direct avec le concours de domestiques.

Une seigneurie foncière comportait encore des droits d'usage sur des biens détenus par autrui ou encore des rentes qui pouvaient être assises sur des propriétés plus ou moins éloignées. Essentiel pour l'approvisionnement d'une communauté monastique qui ne consommait pas de produit carné, un droit de pêche sur le lac de Neuchâtel fut également accordé aux chartreux. Il prolongeait en quelque sorte leur réserve domaniale sur le lac, puisque il s'étendait de la borne placée au bas de la motte jusqu'à la Combaz, sur un tiers de la largeur du lac. Comme la plupart des revenus assignés au nouveau couvent, ce droit de pêche n'a sans doute jamais été exploité directement par les moines et sera rapidement affermé. Au début du XVe siècle, son bénéficiaire devait fournir sept à huit douzaines de palées au prieur, au procureur ou directement au cuisinier.[31] À l'origine, Pierre de Grandson avait estimé ce revenu à 60 sous annuels, montant relativement modeste. Les chartreux disposaient encore d'un vivier à

---

[27] AUBERSON, *Oujon*, pp. 44 à 59.

[28] Albert-Marie COURTRAY, *Histoire de La Valsainte*, Fribourg, 1914 (1986)[2], p. 21 et ss.

[29] GREMAUD, *Nécrologe*, p. 497 : *Item Jaquetus Cuendo de Grandissono dedit nobis unum campum supra Motam pro anniversario ipsorum* ; le nécrologe contient encore la donation d'un champ localisé « au Point », lieu-dit situé au bord du lac, à l'embouchure de la Dia, *ib.*, p. 503 ; ces deux notices sont postérieures à 1437, date de la copie du nécrologe.

[30] ACV, CXb 262, 26.5.1483.

[31] ACV, CXb 118, 12.6.1415.

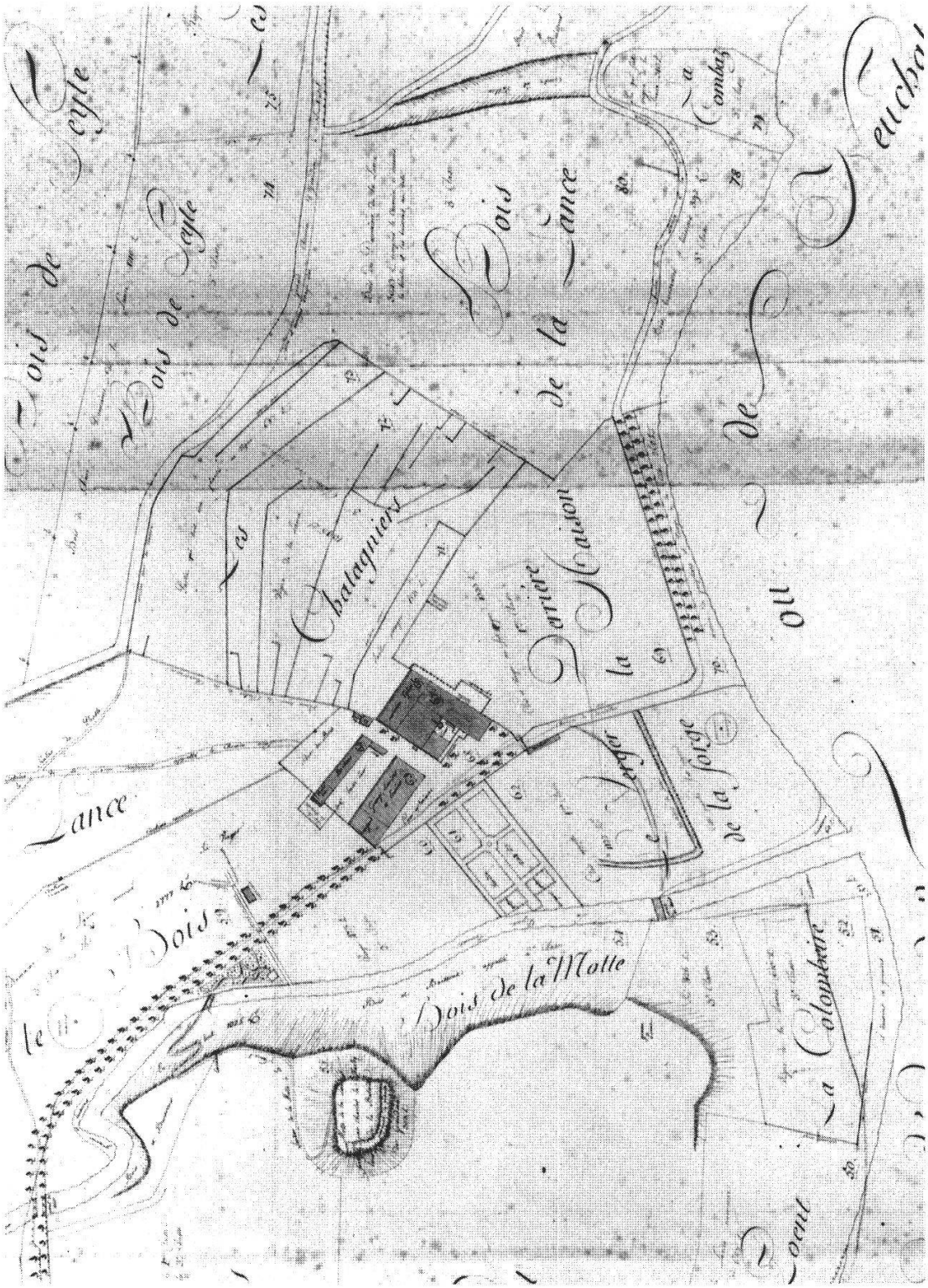

Fig. 6. Domaine de La Lance, 1806,
par le commissaire Feignoux, détail.

poissons qui fit l'objet d'importantes rénovations dans les années 1530.[32]

Les moines reçurent aussi le droit d'exploiter la forêt de Seyte, qui s'étendait au nord-est de l'ensemble conventuel et qui resta dans le domaine direct des Grandson. Les chartreux pouvaient ainsi se procurer tout le bois nécessaire aux constructions, à leur chauffage ainsi qu'aux activités artisanales. Ce droit s'étendait à l'ensemble des forêts de la seigneurie de Grandson. Quoique le bien-fonds ne leur ait pas été donné, les moines ont pu tirer parti de la chaux produite par les fours du « Rafort », construits dans le lieu-dit « la Combaz » (fig. 6) ou affleure en abondance un calcaire de médiocre qualité propre à cet usage ainsi qu'au blocage des maçonneries. Pour la construction de l'église, ils ont probablement extrait la pierre de taille des carrières dites « romaines », situées à quelques centaines de mètres de là. On retrouve ce type de pierre à Grandson même, où il a été utilisé pour les parements de la tour maîtresse primitive du château ainsi que dans les étapes constructives les plus anciennes de l'église romane Saint-Jean-Baptiste. Ces carrières et les fours à chaux se situent « es Favarges » ; ces derniers étaient exploités dès le XIe siècle au moins.[33]

Dès 1318-1320, les chartreux détenaient également le moulin de Seyte que l'on peut identifier avec celui de La Raisse, soit la scierie. La spécialisation en scierie et battoir (foulon à céréales, huile et textiles) est bien attestée en 1491 dans un document qui fixe les conditions de son exploitation par le staviacois Pierre Villaret.[34] C'est sans doute ici qu'ont dû être préparés les bois nécessaires à la construction de l'ensemble conventuel.

Le monastère disposait également des revenus de la grange de Villars-Luczon, à savoir La Robellaz, située près d'Essertines-sur-Yverdon dans la seigneurie de Belmont sur la rive gauche du Buron dont le cours alimentait un étang et fournissait l'énergie hydraulique

---

[32] ACV, Bp31-2, compte du bailli Jacques Tribolet pour l'année 1537.

[33] Une analyse au carbone 14 a permis de démontrer que ces fours ont été en fonction dès le XIe siècle, cf. François ESCHBACH (Archéodunum SA), *Les fours à chaux de Concise (les Favarges)*, rapp. dactyl. mai 1997, déposé aux Services des bâtiments de l'État de Vaud (désormais SBE). En 1415, ces fours à chaux sont qualifiés de « vieux » (ACV, CXb 118bis : *ad ruppen Combe veteris raffurni*).

[34] ACV, CXb 268, 26.2.1490/1491.

à un pilon mécanique et à des moulins, comme l'atteste un document de 1334.[35] Alors entre les mains de l'abbaye prémontrée du Lac-de-Joux (L'Abbaye), la grange venait d'être rachetée par Othon de Grandson le 7 juillet 1318 pour être cédée ensuite à La Lance.[36] Fondée au XIIe siècle avec le soutien des Grandson-La Sarraz auxquels elle avait servi longtemps de nécropole, l'abbaye du Lac de Joux connaissait de graves difficultés économiques dans les années 1310-1320.[37] Ce transfert de propriété opéré au profit des chartreux démontre ainsi l'originalité du choix fait par Othon de Grandson en faveur de sa fondation personnelle au détriment des anciennes dévotions familiales. Tant à La Raisse qu'à La Robellaz, les chartreux n'étaient bien sûr pas les exploitants directs, mais les propriétaires des prés, vergers, champs et installations compris dans ces deux domaines. Selon les cas, ils percevaient donc un prix de location ou d'affermage, en nature ou en numéraire, de la population qui y résidait.[38] En 1538, la première rapportait 20 coupes de céréales, soit environ 830 litres, la seconde 3 muids de froment, soit 1068 litres.[39]

Au même titre que les habitants de Concise et Mutrux, les chartreux se virent reconnaître l'usage des bois, prés et cours d'eau communs de la paroisse de Concise pour y envoyer paître et abreuver leur bétail. Cependant ils n'eurent pas le droit de laisser leurs porcs se nourrir du gland des bois de Seyte et de la Fore. De plus, toujours dans le cadre de l'entité territoriale de la paroisse, les chartreux obtinrent que les paroissiens leur versent dorénavant les terrages dus auparavant au seigneur de Grandson, qui étaient une très ancienne redevance seigneuriale proportionnelle au produit des récoltes.

Enfin, les chartreux bénéficiaient encore d'importants revenus sous forme de rentes assises sur des biens situés en dehors du domaine de La Lance. Ces possessions se situaient en majorité dans les villages

---

[35] ACV, CXb 10, 3.7.1334.

[36] GREMAUD, *Documents*, pp. 540-542, n° 1 et pp. 549-550, n° 4.

[37] Claire MARTINET, *L'Abbaye Prémontrée du Lac de Joux*, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale n° 12, 1994.

[38] ACV, Ad 9/1, cartulaire, fol. 81v/82r, 1.10.1354.

[39] GREMAUD, *Documents*, n° 18, p. 576 : Inventaire de la chartreuse de La Lance Pour les équivalences des poids et mesures, v. Georges-André CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise n° 9, 1949, p. 24 et Olivier DESSEMONTET, *La seigneurie de Belmont au Pays de Vaud*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise n° 17, 1955, p. 247.

proches (Concise, Corcelles-près-Concise, Onnens, Champagne, Grandson, Provence, Fresens), mais aussi en des lieux plus éloignés comme La Robellaz déjà citée, Yvonand et Estavayer sur la rive sud du lac, Auvernier ou Serrière dans le comté de Neuchâtel et encore Yverdon, où, peu après la fondation, les moines devinrent propriétaires de deux maisons, l'une donnée par Louis II de Savoie-Vaud en 1335 et l'autre par Pierre de Grandson-Belmont l'année suivante.[40]

Un territoire réduit entourant des bâtiments monastiques situés non loin d'habitations, des instruments de production (moulin, scierie) affermés à des laïcs, des possessions éparpillées : il est difficile de comparer la dotation de La Lance à la constitution d'un désert selon les prescriptions de Guigues, qui visaient à diminuer le plus possible les contacts avec le siècle. Relevons d'ailleurs que sur ce point au moins, le modèle des *Coutumes* semble avoir connu très tôt de nombreux accommodements. Ainsi, la chartreuse d'Oujon possédait-elle dès la fin du XIIe siècle des biens situés en dehors de son désert, tendance qui alla croissant au siècle suivant.[41]

Dépourvue d'un désert au sens strict, La Lance était-elle du moins dotée de la structure bipolaire inscrite dans les *Coutumes*, qui prévoyaient, séparée des édifices monastiques proprement dit, une maison basse abritant les convers ? Il semble bien que là aussi, La Lance s'écartait de ce modèle, puisqu'aucune maison basse n'est attestée. En fait, et selon une tendance qui se retrouve dans l'ensemble des chartreuses tardives, c'est très près des bâtiments monastiques qu'il faut rechercher les bâtiments abritant les activités agricoles et artisanales. De même que le désert s'est singulièrement réduit, perdant ainsi une bonne partie de sa spécificité, ainsi la maison basse, qui pouvait à l'origine être distante de plus d'un kilomètre de la maison haute comme à la Grande-Chartreuse, finit par se confondre avec des dépendances situées à proximité immédiate des bâtiments monastiques. Caractéristique du bas Moyen Âge, cette tendance à la concentration du domaine cartusien autour de la maison haute peut du reste

---

[40] ACV, CII 69, 10.5.1335 et GREMAUD, *Documents*, p. 559, n° 9, octobre 1336. Le 16 mars 1501, le secrétaire du duc de Savoie fait l'inventaire des biens possédés à Yverdon par La Lance qui détient alors quatre maisons, apparemment toutes mitoyennes, dans l'actuelle rue du Collège (ACV, CXb 282).

[41] AUBERSON, *Oujon*, pp. 52-53.

s'observer également dans le cas d'établissements anciens, dont la maison basse est abandonnée précisément au début de ce XIVe siècle.[42]

Quant aux convers, on n'en a trouvé jusqu'à maintenant qu'une seule mention, du reste peu explicite, dans les sources accessibles.[43] Là encore, cette absence n'est pas une surprise, car les convers disparaissent des sources au cours du XIIIe siècle, et ceci dans l'ensemble des ordres monastiques. Ceci indique en tout cas que le domaine de La Lance était mis en valeur par des domestiques qui n'avaient pas le statut de convers. De ce point de vue, les moines apparaissent essentiellement comme des rentiers, bénéficiant du travail de paysans qu'ils n'associent pas étroitement à leur projet spirituel comme l'étaient les convers dans l'esprit des *Coutumes* de Guigues.

La Lance et le siècle

La question de la conformité ou non de La Lance et plus généralement des chartreuses du bas Moyen Âge avec le modèle original cartusien du XIIe siècle n'est peut-être pas essentielle. Il convient plutôt de se demander quel type de relations les communautés cartusiennes entretenaient désormais, au-delà du cercle des fondateurs et de leur famille, avec la société qui les avait suscitées en si grand nombre au XIVe siècle.

La rupture avec le siècle, pourtant si essentielle dans l'esprit cartusien, apparaît ainsi très relative, comme le prouvent la disparition du désert et la structure du patrimoine foncier de la chartreuse, dont la gestion impliquait de fréquents contacts avec les laïcs. Lors de la dédicace de l'église en 1328, l'évêque de Lausanne Jean de Rossillon interdit l'accès de la chartreuse aux femmes, selon, précise-t-il, les prescriptions de l'ordre cartusien.[44] Toutefois, le périmètre ainsi déli-

---

[42] Cf. AUBERSON, *Oujon*, pp. 186-189, qui cite plusieurs cas d'abandon de maisons basses ou de chartreuses fondées sans maison basse ; on peut relever la convergence chronologique de ces modifications autour des années 1300.

[43] Si l'on excepte les convers cités de manière générique avec les donnés, domestiques et mercenaires dans le nécrologe le 7 mars pour la fête de saint Thomas d'Aquin (GREMAUD, *Nécrologe*, p. 505), le seul indice qui attesterait de l'existence d'un convers est le frère Michel cité après les pères dans l'inventaire de la chartreuse le 16 février 1537/1538 (GREMAUD, *Documents*, p. 576).

[44] GREMAUD, *Documents*, p. 548, n° 3 : *Prohibuit idem episcopus sub pena excommunicationis, ne qua mulier de cetero intrare presumat clausuras dicti loci, secundum quod in ordine Carthus. fieri consuevit.*

mité ne semble guère dépasser les murs entourant le monastère proprement dit et confirme que celui-ci était dépourvu de désert au sens précis du terme. Le même acte de consécration fait du reste allusion aux quarante jours d'indulgence concédés par le prélat à toute personne visitant l'église le jour et l'octave de l'anniversaire de la dédicace. L'existence d'indulgences accordées à une chartreuse n'est pas si incongrue au début du XIVe siècle, puisqu'on en rencontre également à la chartreuse d'Abbeville en Picardie fondée à la même époque, vers 1300.[45] Cet accès aux laïcs d'une partie de la nef de l'église serait un indice supplémentaire en faveur de l'existence d'un jubé situé à la hauteur de la troisième travée.[46]

Au-delà de ces visiteurs occasionnels, La Lance avait tissé un solide réseau de bienfaiteurs connus par leur inscription dans le nécrologe. Certains d'entre eux bénéficiaient même d'un statut particulier : les donnés et données.[47] Le 2 janvier, les moines célébraient ainsi la mémoire de Marguerite d'Yverdon, qui leur avait prodigué beaucoup de bienfaits.[48] Sont encore qualifiés ainsi François Coilledor et sa femme Jaquete le 22 septembre[49] ainsi que deux serviteurs, Georges Georget le 23 octobre[50] et Rolet de Bulo le 14 novembre.[51] Si ces deux derniers, qualifiés de serviteurs, pourraient dans une certaine mesure être considérés comme une nouvelle variante de convers, il n'en était évidemment pas de même pour les autres, parmi lesquels les deux femmes. Il s'agit de bienfaiteurs laïques qui avaient probablement conclu un véritable contrat de dédition avec la chartreuse, d'où leur nom de donnés. Comme leur nom l'indique, les donnés sont en effet des personnages ayant fait don de leurs biens et de leur personne à une institution ecclésiastique, laquelle les intègre ensuite, d'après des modalités fort différentes selon chaque ordre, à sa vie religieuse et leur fait bénéficier de certains avantages spirituels comme

---

[45] Exemple cité dans ANIEL, *Les maisons de chartreux*, p. 49.

[46] Voir ci-dessous, p. 37.

[47] Ce nécrologe (éd. GREMAUD, *Nécrologe*) a été commencé le 24 mars 1437/1438 et reprend manifestement des données antérieures, peut-être déjà inscrites dans un autre recueil ; il a été ensuite complété jusqu'à la suppression de la chartreuse en 1539.

[48] GREMAUD, *Nécrologe*, p. 495 : *Obiit Margareta de villa Yverduni, donata huius domus que multa bona fecit.*

[49] *Ib.*, p. 525.

[50] *Ib.*, p. 529.

[51] *Ib.*, p. 533.

précisément les messes de suffrage inscrites dans le nécrologe. De l'ambiguïté de ce statut, à mi-chemin entre les états religieux et laïque, ont découlé des problèmes de toutes sortes, que les législations particulières à chaque ordre ont essayé de régler de diverses manières.[52] La documentation normative particulièrement riche produite à ce sujet par l'ordre cartusien démontre que celui-ci connaissait au début du XIVe siècle un nouvel afflux de donnés, dont on trouve ainsi un écho à La Lance.[53]

Les donnés et données ne représentent pourtant qu'une infime minorité des donateurs inscrits dans le nécrologe, régulièrement tenu à jour jusqu'à la suppression de La Lance en 1539. Les dons proviennent de la haute aristocratie, tels les Grandson, les comtes de Neuchâtel, les barons de Savoie-Vaud, les Chalon, les Vaumarcus, Marguerite de Vufflens et Pierre de Vergy seigneurs de Champvent, le seigneur d'Orbe ou les sires d'Estavayer. Cependant, les représentants de la petite noblesse, comme les damoiseaux Perrod de Bonvillars, Jaquet de Corcelles ou Jaquet de Montagny à Grandson, et surtout une bourgeoisie aisée, issue des agglomérations proches comme Yverdon et Estavayer, savent se montrer généreux. De nombreuses donations, qui ne sont pas forcément les plus modestes, proviennent des habitants, paysans-vignerons pour la plupart, établis dans les villages avoisinants, en particulier Concise et Yvonand. Sans qu'il soit possible de préciser son emplacement, le nécrologe fait encore allusion par deux fois à la chapelle privée d'un bienfaiteur, Odet Veluz, et de sa famille, parents d'un moine de La Lance, ce qui confirme l'ouverture de la chartreuse sur la société laïque.[54]

---

[52] Dans les ordres anciens (bénédictins, clunisiens), c'est plutôt le terme d'oblat, à l'origine étymologique semblable, qui est employé ; il désigne le plus souvent des enfants offerts par leurs parents au monastère ; les donnés, rendus ou prébendiers sont des adultes intégrés selon des modalités variables à une communauté religieuse et se rencontrent de préférence dans les ordres issus de la réforme grégorienne (chartreux, cisterciens, prémontrés) ; sur le problème des donnés, cf. Charles DE MIRAMON, *Les "donnés" au Moyen Âge. Une forme de vie religieuse laïque, v. 1180-v. 1500*, Paris, 1999.

[53] V. MIRAMON, *Les donnés*, pp. 233-274, chap. VII : « Les donnés dans un ordre religieux. L'exemple des chartreux ».

[54] GREMAUD, *Nécrologe*, pp. 525-526, 24 septembre : *Anniversarium Odeti Veluz de Grayaco burgensis et uxoris ac liberorum, totaque intencione eiusdem, qui fuit magnus benefactor huius domus, ut patet in quadam tabella scripta in sua capella* ; cet anniversaire est renouvelé le 15 décembre : *Anniversarium pro Odeto Veluz burgensi Grayaci et uxoribus eiusdem quondam relictis, parentibus domini Vienti professi huius domus atque consanguineis eorumdem, qui dederunt 1 libr. pro redditibus adquirendis. Et fiat sicut in tabella sue capelle, Ib.*, p. 536.

Cette attitude ainsi que l'existence d'un important réseau de donateurs ont sans doute contribué à assurer à La Lance une relative prospérité qui dura jusqu'à la Réforme, même s'il est douteux qu'elle ait jamais accueilli les treize moines prévus par les *Coutumes* et son fondateur Othon de Grandson.[55] Malgré l'absence de comptes qui auraient permis une approche quantitative précise, les sources produites dans le contexte de la Réforme permettent cependant quelques évaluations relatives à son état matériel, à défaut de son niveau spirituel ou intellectuel.

D'après un inventaire dressé pour Leurs Excellences de Berne en 1538,[56] les revenus en froment provenant d'Yverdon et Yvonand totalisent 21 muids, soit 10'500 litres environ. Outre de nombreux revenus assignés sur des biens immobiliers, que ce soit des terres cultivées ou des maisons, dont le montant est exprimé en nature ou en espèces,[57] on trouve souvent des donations en cire et en huile destinées au luminaire nécessaire à l'éclairage des autels. L'accroissement de la fortune des chartreux de La Lance ne résultait pas des seules donations, mais aussi de la vente des surplus de denrées non consommées, ce qui permettait l'achat de nouveaux biens immobiliers. En 1538, le dernier prieur de La Lance, Pierre de Dompierre, s'enorgueillissait d'avoir œuvré pour le bien de sa communauté en faisant pour 4360 florins d'acquisitions et d'avoir employé une somme tout aussi importante dans la rénovation des bâtiments conventuels.[58]

---

[55] Sur les cellules et le grand cloître, v. plus bas, p. 67 et suiv. Outre les arguments archéologiques, on peut relever que jusqu'à maintenant, on ne connaît aucune source qui énumère plus de six ou sept moines ; v. par exemple un échange de biens conclu avec le curé de Concise le 4 juin 1434 qui dénombre six pères entourant le prieur Jean de Quingero (ACV, CXb 160).

[56] GREMAUD, *Documents*, pp. 570-577, n° 18.

[57] Ces revenus annuels, en général appelés censes, représentent en fait l'intérêt de 3 à 6% d'un capital donné ou vendu. Ainsi un capital de 5 livres (soit 100 sous) rapportait 5 sous annuels (5%).

[58] GREMAUD, *Documents*, n° 20, p. 579, avril 1538 : *J'ay demoré et servi ledit couvent 42 ans et ay mis tout mon joven au service dudit couvent par l'obeysance de mes superieux et prelat dudit notre ordre et ne pas desaumenter les biens dudit notre couvent mes les ay aumenter de toute ma petite puissance car je acquireu des censes avecque directe seigneurie tam à Yvonant comment à Chere, à la Mouguetaz et à Saint-Martin du Chane et deux vignes à Auvernyer que me costent 4360 fl de quelles vous avez totes les titres, lectre et recognoesances. Je ausi mesonné et reparé tant audit covent comment a ces membres sa et la passé 4000 florins et daventage.*

La fortune des chartreux au XVIe siècle pourrait être extrapolée à partir de l'étude de leurs revenus – connus notamment par les reconnaissances de 1409-1412[59] ou l'inventaire des revenus dressé en 1538 – et celle de leurs dépenses, qu'il s'agisse de l'entretien de la communauté ou des salaires versés au personnel s'occupant du domaine agricole et viticole, exploité en faire-valoir direct. Toujours selon l'inventaire de 1538, le prieur Pierre de Dompierre est à la tête d'une petite communauté de quatre pères, dont un procureur, et d'un frère que l'on peut assimiler à un convers. Il incombe certainement à ces deux derniers personnages de diriger quatre serviteurs dont le labeur doit assurer le train matériel et domestique de la communauté. On connaît les dépenses pour les années 1536-38. Durant cette période, les frais d'entretien étaient en effet à la charge de Berne et Fribourg, qui avaient saisi les biens de La Lance mais qui n'avaient pas encore décidé du sort de la communauté.

Grâce aux comptes rendus par le bailli Jacques Tribolet, on peut ainsi se rendre compte du train de vie de la communauté et de l'éventail de ses dépenses annuelles pour assurer sa survie et le fonctionnement du domaine. Ainsi, en 1537, le bailli doit verser 233 florins[60] et 16 sous pour l'entretien de la vigne et les vendanges, ce qui représente de loin la dépense la plus élevée. À raison d'un salaire journalier de 2 sous, cela représente 2812 journées de travail. On peut y ajouter cinquante-quatre journées payées à des femmes qui reçoivent trois quarts de sou par jour pour le transport du fumier. L'exploitation des prés, en particulier ceux de La Léchère, ne représente pas moins de cent huitante journées de travail, payées 2,5 sous pour les faucheurs et 1 sou pour ceux qui ont fané et engrangé les foins. Aucune dépense ne se rapportant à la culture des céréales, on peut déduire que ces dernières n'étaient pas produites sur le domaine direct et devaient toutes provenir des redevances dues à la chartreuse. Des maçons rétribués 4 sous par jour, des charpentiers 5 sous, des forgerons et d'autres artisans de Concise, Onnens ou Provence sont chargés de l'entretien courant des bâtiments et d'une importante réfection du vivier à poissons (la poissine), cette dernière coûtant 106 florins. Il faut

[59] ACV, Fq 112bis, reconnaissances pour La Lance par le clerc François de Chesaux commencées le 25 janvier 1409 à Concise, Provence, Fresens et Verneaz, Onnens, Champagne, 42 folios.

[60] Le florin vaut 12 sous, la livre est à 20 sous.

également acheter les victuailles pour la table des moines et leur personnel, à savoir du beurre, des fromages, des œufs, du sel, du froment ainsi que se procurer de l'avoine pour les chevaux de trait. La dépense la plus élevée concerne le poisson, qui se monte à 47 florins et 4 sous, ce qui démontre que le couvent ne vivait pas en autarcie puisqu'il devait acheter – en priorité sans doute à ses propres tenanciers – des victuailles en plus de ses revenus en nature. La production des huit vaches laitières[61] de l'étable du couvent ne suffisait pas à la consommation du beurre et du fromage. Seul le vin, produit directement en abondance, n'est pas acheté. Il faut également régler le salaire des quelques serviteurs dont l'un est clerc. On paie 30 florins à un drapier de Fribourg, sans doute pour la fourniture de textiles, ainsi que 5 florins au barbier du prieur. Au total, le bailli Tribolet, qui a encaissé tous les revenus de La Lance provenant du bailliage commun de Grandson, a dépensé 981 florins, réglant encore diverses dettes et hypothèques dues par le couvent.[62]

En 1539, malgré les protestations du dernier prieur Pierre de Dompierre, qui a vainement demandé le soutien de Fribourg, les six moines doivent quitter La Lance pour les chartreuses de La Valsainte et de La Part-Dieu en Gruyère. Fribourg et Berne se partagent les biens saisis et décident de la vente des bâtiments conventuels ainsi que du domaine qui les entoure. C'est le bailli alors en place à Grandson, Jacques Tribolet, qui est l'acheteur pour la somme de 4000 livres, recueillant ainsi les fruits de sa campagne anticatholique zélée, violente parfois. Les bâtiments seront transformés et adaptés aux exigences d'une résidence de campagne telles qu'en possédaient les familles aristocratiques issues des oligarchies patriciennes de Berne et Fribourg. Les Tribolet conservent certains droits attachés au domaine comme ceux de pêche sur le lac, de pâture et celui de se procurer tout le bois nécessaire dans les forêts de la seigneurie, ce qui

---

[61] GREMAUD, *Documents*, pp. 574, n° 18, Inventaire de la chartreuse du 16 février 1538.

[62] ACV, Bp 31-2, 1537, 3e compte rendu à LL.EE. de Berne et Fribourg par le bailli Jacques Tribolet. La question de la saisie est en fait complexe et mériterait d'être étudiée. Les redevances ont été confisquées en pays passé à la Réforme mais tant que les moines étaient là, cette saisie n'a pas dû se faire dans les régions restées catholiques, à Estavayer en particulier. L'entretien du couvent par Jacques Tribolet ne représente sans doute que la part prélevée auparavant par les moines sur leurs revenus « vaudois » et « neuchâtelois ».

n'ira pas sans quelques contestations de la part des communes voisines. Le conflit débouchera en 1726 sur une longue procédure au cours de laquelle le propriétaire de La Lance utilisera les titres médiévaux de la chartreuse, notamment la charte de fondation d'Othon de Grandson. Ces documents seront publiés dans deux factums qui démontrent la validité des titres médiévaux tout au long de l'Ancien Régime, malgré la sécularisation de la chartreuse.[63]

La Lance restera entre les mains de la branche bernoise des Tribolet jusqu'en 1770, lorsque Godoald Tribolet vendit le domaine à un ancien officier neuchâtelois au service de la Hollande, le capitaine Simon Le Chevalier de Rochefort.[64] Si jusqu'à cette date les Tribolet n'ont transformé que les édifices résidentiels distribués autour du petit cloître, Simon Le Chevalier entame un remaniement complet des annexes (fig. 7), qui vise à doter le domaine de bâtiments agricoles modernes et fonctionnels. Ce mouvement sera poursuivi et même amplifié par Jacques-Louis de Pourtalès et son fils Louis.[65]

Jacques-Louis de Pourtalès se porte acquéreur de La Lance en 1794. À cette date, cet esprit éclairé s'était enrichi dans le négoce international centré sur la production d'indiennes fixée à Cortaillod.[66] Il s'est également dévoué à la chose publique puisqu'il a consacré une part importante de sa fortune à l'hôpital qui porte son nom, au n° 45 de la rue de la Maladière, intégré maintenant aux hôpitaux de la ville de Neuchâtel. Sa construction a en grande partie été supervisée par son fils Louis[67]. Au moment où il entre en possession de La Lance,

---

[63] *Titres et Droits concernant la Chartreuse de La Lance*, s. l. [Berne ?], 1735, 50 p. ; *Inventaire des Titres de Mr le Major Tribolet de La Lance, bourgeois de la ville de Berne*, Berne, s. d. [1735 ?], 39 p. ; un exemple de chacune de ces brochures est conservé, avec des copies manuscrites, aux ACV, Ad 11. En 1645 et en 1675, les communes de Fiez et de Fontaines s'étaient opposées à ce que Georges Tribolet se fournissent en bois dans les forêts voisines. En 1726, lorsque Gottwald Tribolet rachète La Lance qui avait été entre les mains des Stettler pendant quelques dizaines d'années, un long procès commence avec la commune de Concise au sujet des droits accordés jadis par Othon de Grandson (*Brève histoire de Concise*, Concise, 1976, p. 46) ; v. *Titres et droits concernant la chartreuse de La Lance*. s.l., 1735.

[64] JÉQUIER, *La chartreuse de La Lance*, pp. 13-14, d'après des renseignements tirés des archives de La Lance.

[65] Sur la famille Pourtalès v. Louis MALZAC, *Les Pourtalès*, Paris, 1914.

[66] Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. 2, *Les districts de Neuchâtel et de Boudry*, Bâle, 1963, pp. 392-94.

[67] AL, *Notes de frais*, passim : on voit la copie de nombreux contrats passés par Louis pour l'hôpital.

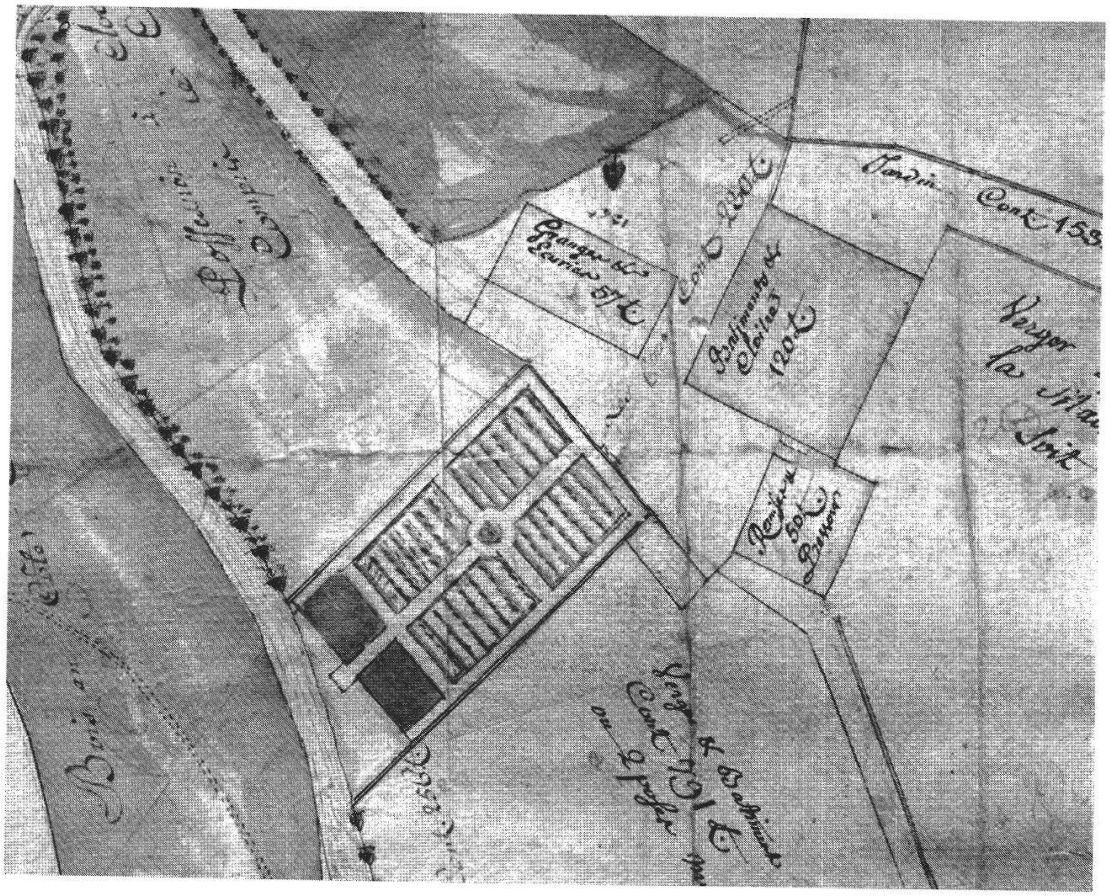

Fig. 7. Plan dressé en 1786 par le commissaire et curial d'Yvonand Roulier, détail.

Jacques-Louis de Pourtalès (1722-1814) est déjà âgé et c'est assurément son fils Louis (1773-1848) qui a ordonné tous les travaux importants, échelonnés entre 1799 et les années 1830. Les contrats sont passés avec des maîtres neuchâtelois, en particulier ceux qui sont chargés par le même Louis de Pourtalès de la construction de l'hôpital, ainsi qu'avec des artisans de la région de Grandson (Concise, Onnens, Champagne) ou encore d'Yverdon et Estavayer. Certains matériaux, notamment le bois, peuvent venir d'assez loin, du Gros-de-Vaud ou de la Vallée de Joux[68]. La configuration actuelle des édifices, conditionnée bien sûr par l'implantation monastique du Moyen Âge, est

[68] Ces travaux sont documentés par les archives de La Lance (AL), où se trouve notamment un petit livre vert intitulé *Notes de frais et marchés* où ont été consignés essentiellement par Louis de Pourtalès et son fils Louis-Auguste une grande partie des contrats et travaux qu'ils ont fait exécuter.

celle des Pourtalès. Les transformations ultérieures affecteront surtout l'intérieur des bâtiments, avec l'introduction des commodités contemporaines comme le chauffage central, l'électricité, l'adaptation des cuisines ou des sanitaires. Hugues Jéquier, propriétaire dès 1927, fera encore installer un escalier monumental d'un esprit très XVIIIe siècle dans le grand vestibule de l'annexe Pourtalès.

Même si cela n'est pas au centre de notre propos, nous tenions à donner ces quelques éléments relatifs aux destinées de La Lance après le départ de la communauté monastique, afin de mieux situer les importantes transformations architecturales décrites dans la seconde partie de cette étude. Sur la base du fonds d'archives déposé à La Lance même, une recherche circonstanciée mériterait d'être menée sur l'histoire récente du domaine où pourrait apparaître cette constante : à aucun moment de son histoire, les biens-fonds de La Lance n'ont constitué de revenus suffisants à l'entretien ou à la transformation de l'ensemble construit.

Architecture

L'architecture cartusienne

Conséquence des caractéristiques particulières de l'ordre cartusien, l'église, le grand et le petit cloître sont les constantes essentielles de toute chartreuse, dont l'étalement sur le terrain est beaucoup plus ample que dans les autres ordres. De ce fait, afin de tirer le meilleur parti du site d'accueil, ces trois composantes n'ont jamais adopté des dispositions rigides les unes par rapport aux autres, mais se sont adaptées très librement de cas en cas. Les études portant sur l'architecture cartusienne, encore peu nombreuses, ont déjà bien mis en évidence cette diversité.[69]

Dans nos régions, la chartreuse d'Oujon sur la commune d'Arzier au-dessus de Nyon, fondée en 1140, est un bon exemple précoce

[69] Notamment ANIEL, *Les maisons de chartreux*, et Jean-Luc MORDEFROID, *Chartreuses en Franche-Comté*, Lons-le-Saunier, 1984 (cat. d'exp.).

illustrant les débuts de l'ordre,[70] alors que La Lance devrait être comparée aux autres créations tardives de La Part-Dieu, fondée en 1307 également par une Grandson, Guillemette, alors veuve du comte Pierre de Gruyère, et de La Valsainte, édifiée en 1295 à l'initiative des sires de Corbières. Dans ces deux derniers cas, les dispositions médiévales ont été à priori largement occultées par une alternance de destructions et de transformations radicales du XVIIIe au XXe siècle. Si ces deux maisons, en particulier La Valsainte, disposent de bonnes monographies historiques établies sur la base de riches fonds d'archives,[71] leur étude architecturale et archéologique est pratiquement inexistante. Elle serait utile, surtout à La Valsainte où subsistent quelques restes médiévaux, pour mieux comprendre La Lance.

La description qui suit adoptera un ordre chronologique : les parties les plus anciennes seront décrites d'abord, et on indiquera pour chacune d'entre elles les traits architecturaux originaux les plus significatifs ; ensuite seront examinées les transformations postérieures perceptibles au travers de l'étude de la modénature ou de la typologie architecturale, ainsi que par la collation des données d'archives attestant la réalisation de travaux.

L'église

Dédiée à la Vierge, l'église est le premier édifice explicitement cité par les sources documentaires : sa construction est commencée le 18 avril 1318 et sa consécration est célébrée dix ans plus tard par l'évêque Jean de Rossillon, le 28 avril 1328.[72] Située au nord des bâtiments conventuels, en position dominante, elle est intégralement conservée si l'on fait abstraction de la voûte et peut-être des pignons démolis en 1816, ce qui a impliqué la réfection complète du couronnement des maçonneries et de la couverture. Son architecture répond à l'austérité recherchée par les chartreux et obéit aux dominantes

---

[70] Les investigations archéologiques d'Oujon ont été menées en campagnes successives par l'Atelier d'archéologie médiévale SA de Moudon et publiées dans AUBERSON, *Oujon*.

[71] Voir les études et articles du père chartreux dom Albert-Marie COURTRAY, en particulier son *Histoire de La Valsainte*, Fribourg, 1914 (réédition en 1986).

[72] GREMAUD, *Documents*, p. 548, n° 3.

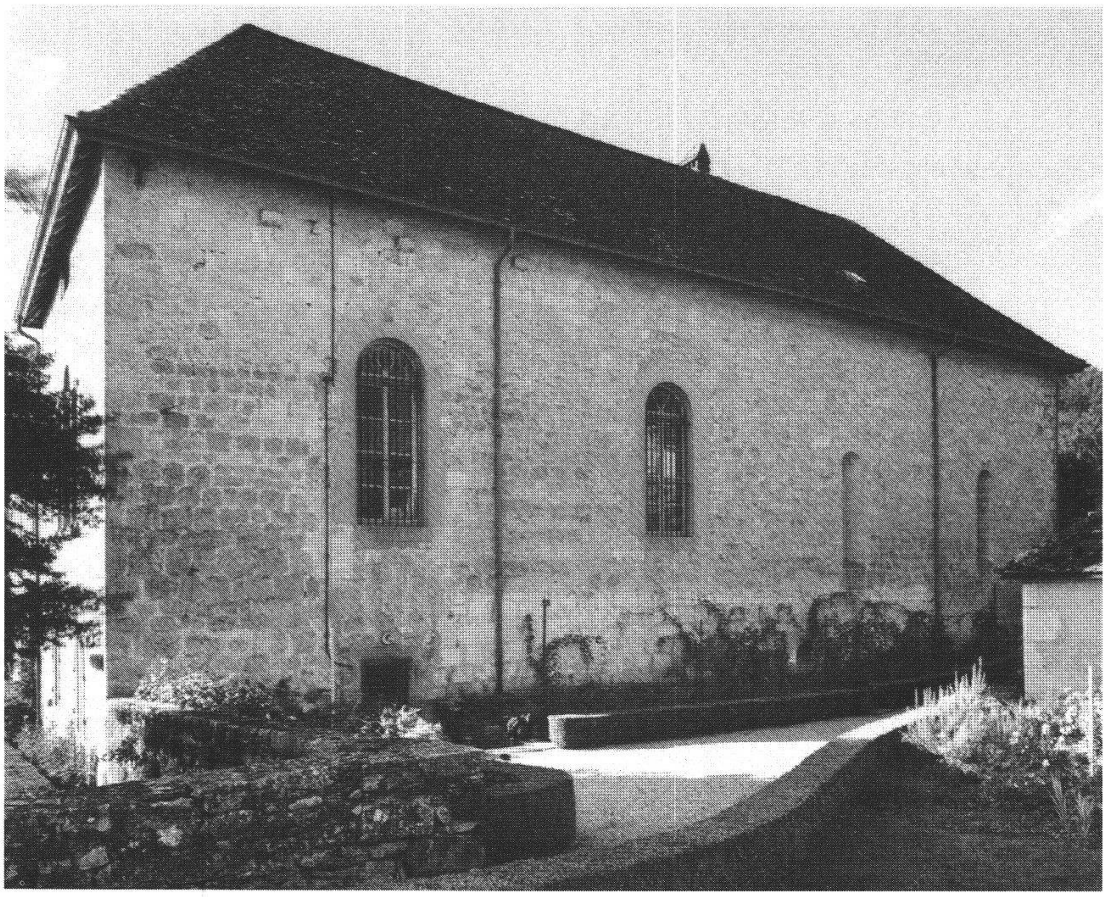

Fig. 8. Mur gouttereau septentrional de l'ancienne église, état en 2000. Deux baies primitives sont encore visibles sur la partie ouest. On peut observer les consoles qui ont dû supporter la terminaison de la galerie liant l'église aux cellules et au cimetière.

caractérisant les églises de cet ordre. Elle présente en effet le plan d'un simple rectangle sans transept ni chœur développé ; elle comportait quatre amples travées, chacune chichement ajourée par une lancette en plein-cintre allongée, percée dans le seul mur gouttereau nord (fig. 8). La parcimonie de ces ouvertures, laissant aux murs toute leur masse, a évité des contreforts extérieurs qui auraient été nécessaires pour contrebuter la poussée des voûtes. L'éclairage était complété à l'est par une grande baie dont une partie de la base est encore visible. Elle aurait pu comporter un triplet, peut-être à la façon « anglaise », comme les baies ajourant le chevet de l'église Saint-Jean-Baptiste à Grandson, agrandi vers 1308-1311, ou celle du chœur de l'église de Mélan (Haute-Savoie) consacrée en 1295 ; la chartreuse de Mélan

est un couvent de moniales fondé par Béatrice de Faucigny, fille de Pierre de Savoie.[73]

À l'ouest, la lumière arrivait par un simple oculus (fig. 9), probablement sans remplage. Il surmonte une porte en plein-cintre de dimensions modestes, soulignée à l'extérieur par une seule colonnette. La sobriété de la façade occidentale, animée encore par les corbeaux qui soutenaient un porche en bois, est renforcée par son caractère archaïsant dont une source d'inspiration possible pourrait être la façade de l'église cistercienne de Bonmont, qui lui est antérieure de cent cinquante ans. Là, l'entrée est soulignée par un portail saillant surmonté d'un oculus à remplage polylobé. On voit encore un emprunt à l'architecture cistercienne avec la porte primitive percée dans le mur gouttereau nord à la hauteur du chœur. Celle-ci, surmontée à l'extérieur de trois corbeaux qui recevaient, sinon un simple porche en bois, peut-être la terminaison en retour d'équerre de la galerie du grand cloître, conduisait non seulement aux maisonnettes-cellules des moines, mais aussi au cimetière, tout comme la porte des morts des cisterciens.

Quoiqu'il n'y en ait pour l'heure aucune preuve archéologique péremptoire, l'intérieur de l'église était certainement subdivisé par un jubé placé au milieu de la troisième travée, à peu près au tiers de la longueur de l'édifice (fig. 10). À l'origine, ce jubé, peut-être en bois, en tout cas différent du mur qui subsiste à son emplacement supposé, se serait élevé jusqu'à la hauteur de la base des lancettes du mur gouttereau nord ;[74] il séparait le sanctuaire et le chœur liturgique des moines de la partie arrière de l'église réservée aux éventuels frères convers, aux serviteurs et sans doute aux hôtes. Ce secteur était relié à l'aile occidentale des bâtiments conventuels par un passage ouvert dans le mur gouttereau sud, alors que le chœur des moines communiquait directement avec le petit cloître par une petite porte en plein-cintre. Ces deux liaisons ont assurément fait partie du projet initial.

---

[73] ANIEL, *Les maisons de chartreux*, pp. 122-123 ; sur Mélan, v. abbé Hilaire FEIGE, *Histoire de Mélan*, Montreuil-sur-mer, Mémoires et Documents publiés par l'Académie salésienne 20, 1898, ainsi que les brèves indications figurant dans GRUYS, *Cartusiana*, t. 2, p. 315.

[74] Laurent AUBERSON, *Concise (VD), Ancienne chartreuse du Saint-Lieu de La Lance, Observations archéologiques dans l'église, 1995*, Moudon, 1995 (Atelier d'archéologie médiévale SA), rapp. dactyl. déposé aux SBE.

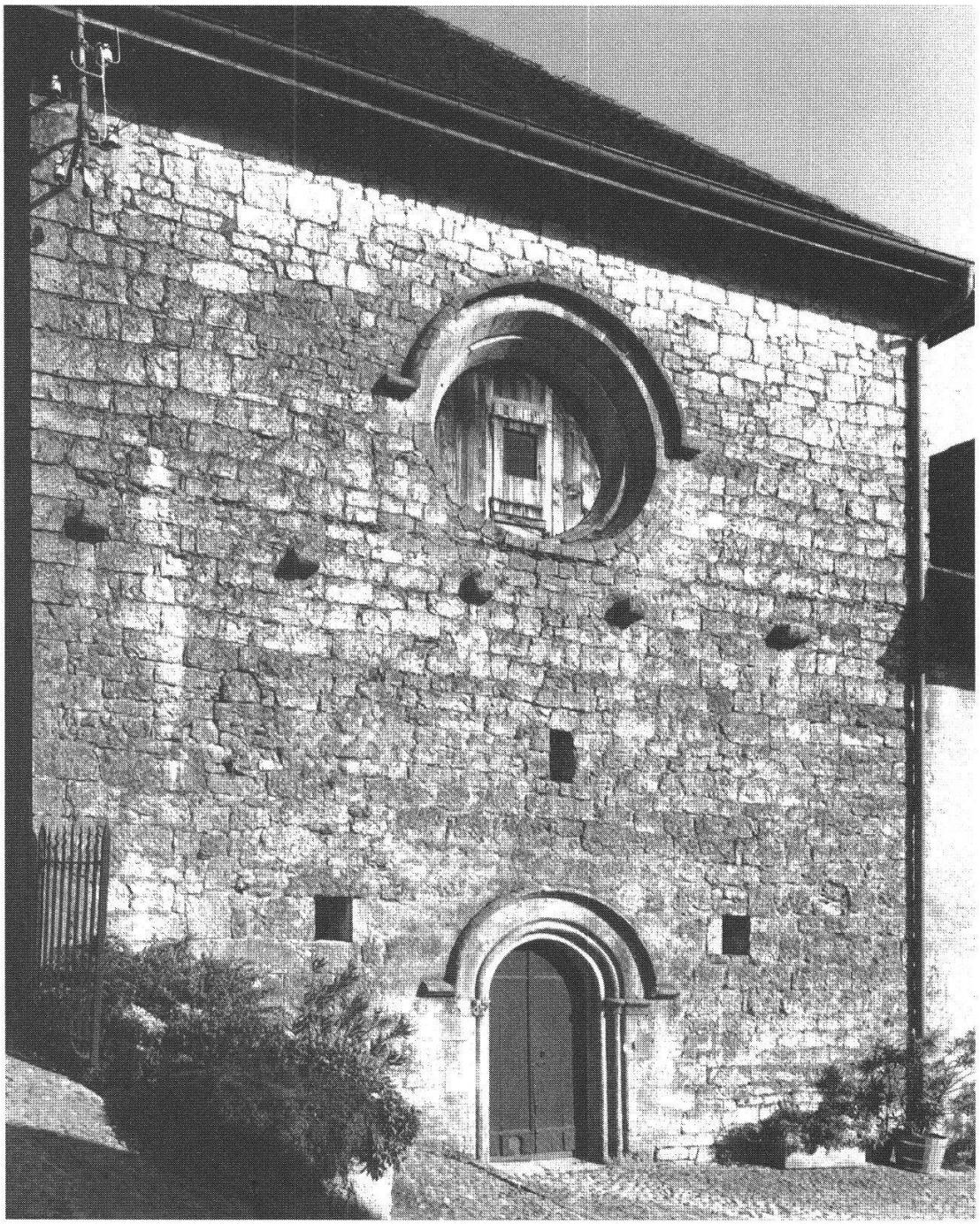

Fig. 9. Ancienne église de La Lance, façade occidentale, état en 2000.

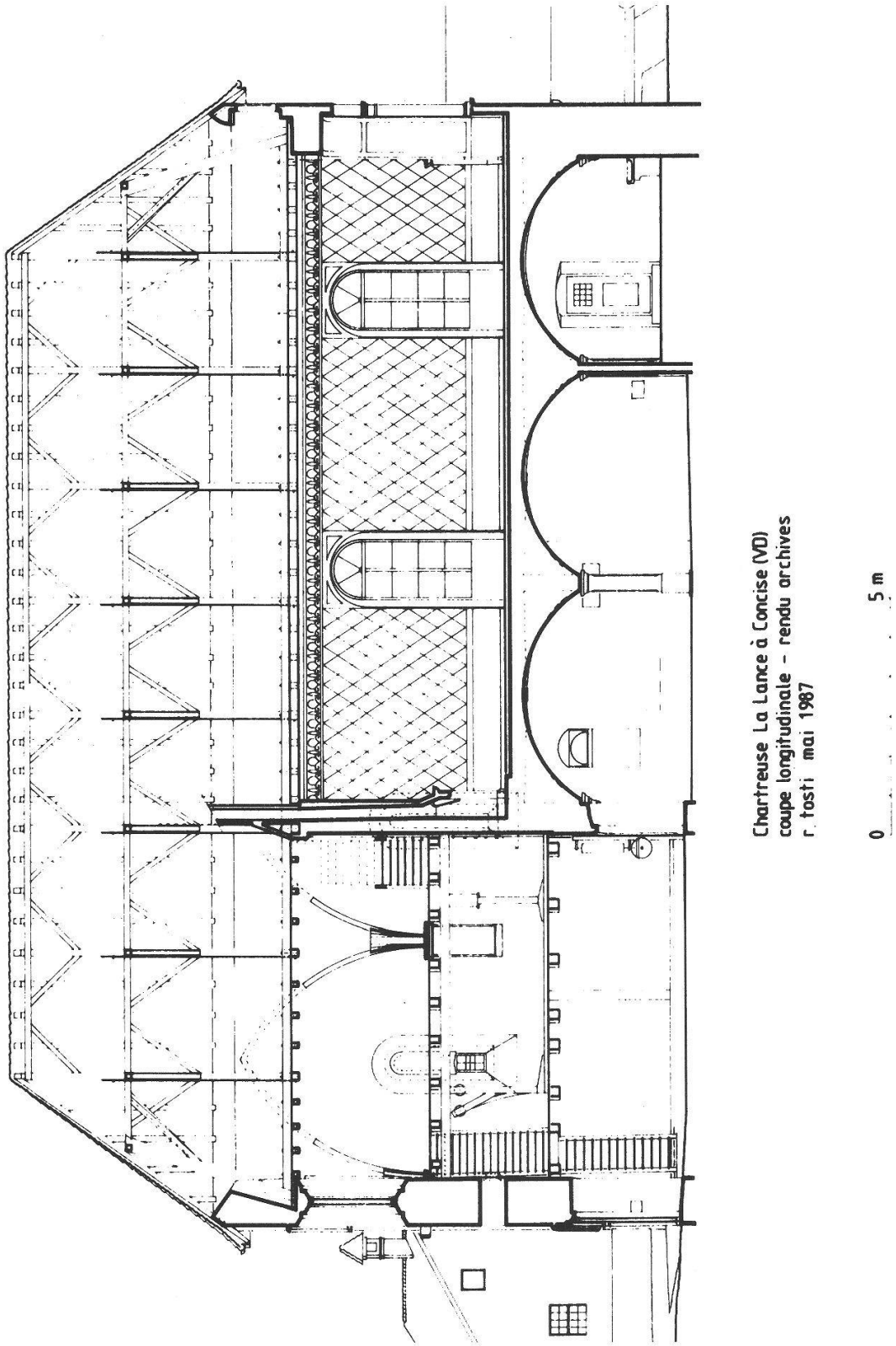

Fig. 10. Ancienne église de La Lance, coupe longitudinale, vue en direction du nord.

Les croisées d'ogives des voûtes retombaient à l'origine sur des colonnes engagées dans les quatre angles de l'église et sur des pilastres engagés dans les murs gouttereaux. Ces supports ne se prolongent pas jusqu'au sol mais reposent sur des consoles, ceci sans doute pour obéir à l'austérité recherchée et pour permettre aux stalles de s'appuyer directement contre les murs. Les profils des chapiteaux et des consoles, sommant et terminant tant ces colonnes que ces piliers engagés, utilisent le même type de moulure mais avec des variations jouant sur l'alternance de baguettes et d'onglets ponctués ou non de filets ; cette modénature se retrouve dans les chapiteaux du petit cloître attenant, ce qui ferait penser que les voûtes ont été conçues en même temps que la construction de l'église et du cloître, entre 1318 et 1328.

Cette hypothèse, vérifiable seulement par une analyse archéologique restant à entreprendre, est tempérée par plusieurs irrégularités et certains désordres des éléments en place qui pourraient faire croire à une transformation ou à une importante réparation de ce couvrement. On est en tout cas frappé par le hiatus qui existe entre le fin départ des nervures très simples à arêtes abattues et l'ampleur des chapiteaux sommant les pilastres sur consoles (fig. 11), lesquelles auraient dû plus logiquement impliquer un arc doubleau et, partant, une simple voûte en berceau, archaïsante, dans le même esprit que la façade. Cette hypothèse serait encore accréditée, d'une part par la position très basse des baies relativement à l'arc formeret qui recevait les voûtes à croisée d'ogives, d'autre part par l'absence de ces pilastres engagés dans les angles de l'église que le berceau n'exigeait pas. Que les voûtes d'ogives aient résulté d'une transformation plus tardive ne serait pas contredit par le vocabulaire des moulures que nous venons de décrire, lequel se maintient dans nos régions jusqu'au début du XVe siècle. Toutefois, on ne saurait exclure un changement de parti au cours du chantier primitif, d'autant que la modénature des colonnes d'angle engagées[75] est très proche de celle des pilastres. Enfin, on signalera que l'extrados des voûtes définissant les combles de l'église était atteignable depuis les deux niveaux de l'aile orientale des bâtiments conventuels par un petit escalier à vis aménagé en partie dans l'épaisseur du mur sud de

[75] La colonnette de l'angle ouest paraît bien avoir été insérée après coup, mais les irrégularités qu'on observe autour d'elle peuvent également résulter de dérangements statiques plus tardifs.

Fig. 11. Ancienne église de La Lance, mur gouttereau nord, départ des nervures de la voûte sur l'imposte d'un pilier engagé, état en 1997.

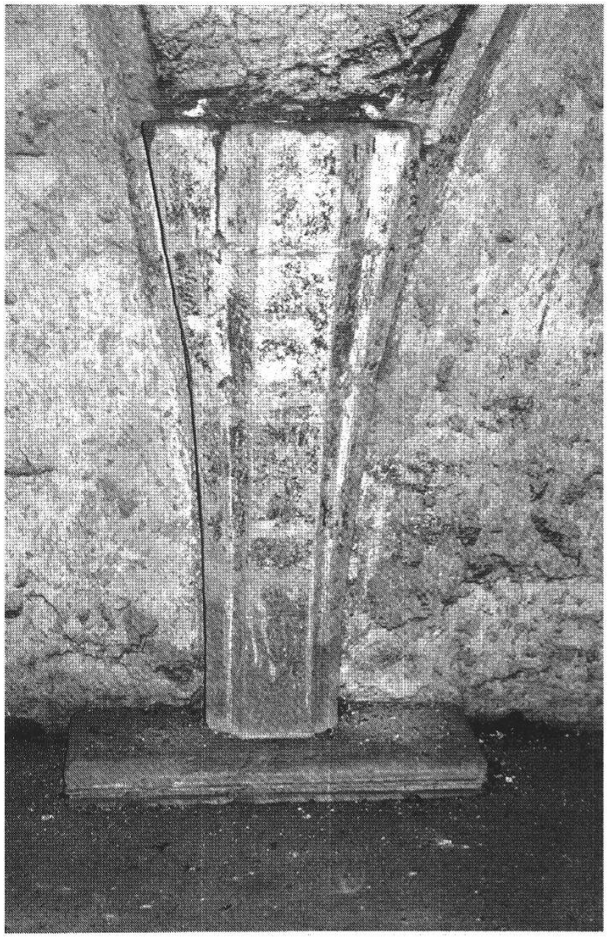

l'église et en partie dans l'espace définissant l'armarium-sacristie au rez-de-chaussée et les greniers à l'étage.

S'il fallait suggérer l'aspect primitif de l'église, en particulier son aménagement intérieur, on pourrait encore se référer à celle de l'ancienne chartreuse de Mélan. Cette dernière présente en effet des dispositions étonnamment proches malgré le fait qu'elle comporte cinq travées dont le rythme est indiqué par des contreforts à l'extérieur (fig. 12, 13). Comme à La Lance, la façade occidentale n'est que sobrement ajourée par un portail de modestes dimensions surmonté d'un oculus. Le sanctuaire est ajouré par une ample baie à triple lancette à la modénature très « anglaise ».[76] Les voûtes, assurément conçues telles quelles

[76] Sur l'importation des ces formes anglaises à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle en Haute-Savoie et à Grandson en particulier, voir Marcel GRANDJEAN « D'Angleterre en Pays de Vaud et en Faucigny à travers roses et remplages », dans *Études de lettres*, 1987, 2-3, pp. 85-104.

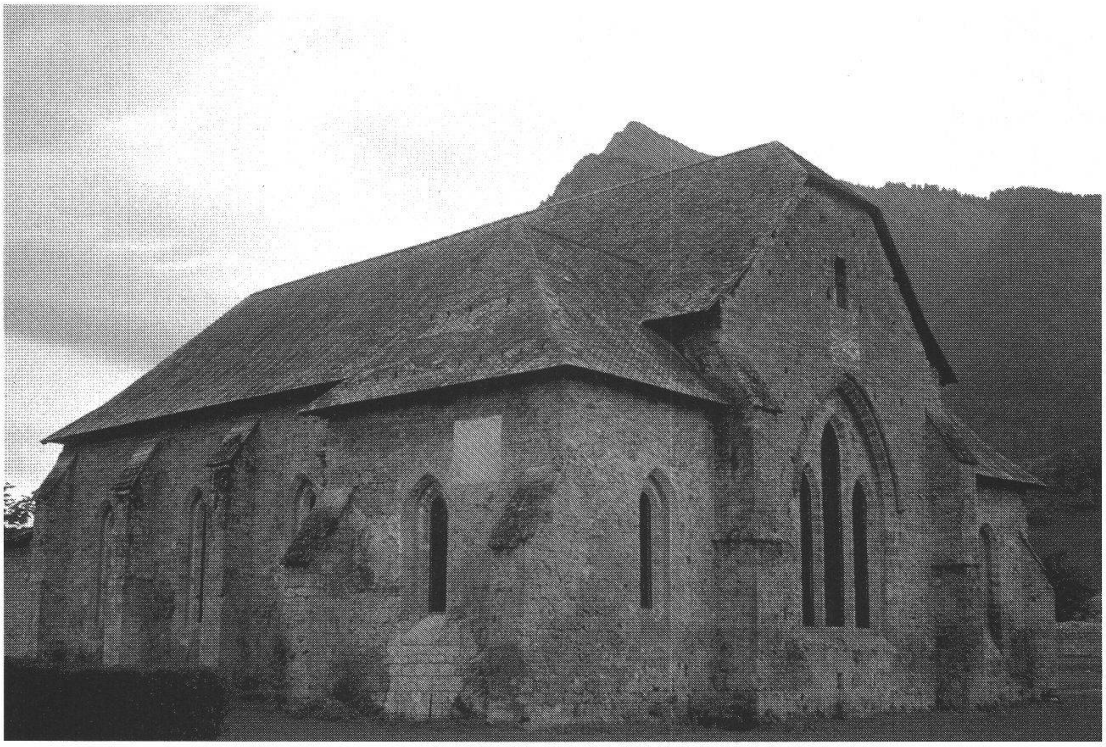

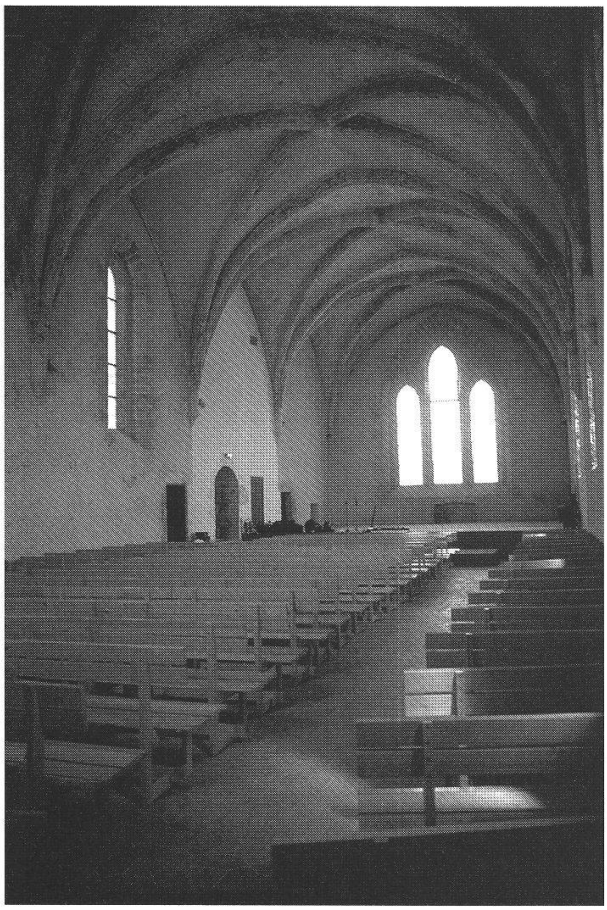

Fig. 12, 13. Ancienne chartreuse de Mélan (Haute-Savoie), église des moniales, vue du sud-est et vue générale intérieure.

dès la construction de l'église, sont également soutenues par des nervures aux angles abattus. Leur insertion dans les murs gouttereaux se fait par l'intermédiaire de consoles qui les terminent harmonieusement. De plus, la fenêtre, simple lancette allongée, adopte une position équilibrée par rapport au formeret. Cette harmonie est absente à La Lance qui utilise pourtant les mêmes solutions architecturales. Cela accréditerait encore l'idée du changement de parti dans le couvrement de cette dernière. Enfin, l'église de Mélan dispose d'un escalier en vis contre le mur gouttereau nord permettant d'aller sur les voûtes. Il faut encore évoquer ici les deux églises de La Valsainte (dès 1295) et de La Part-Dieu (dès 1307).[77] Malgré les transformations tardives, toutes deux laissent percevoir les dispositions originales, inscrites également dans un plan simplement rectangulaire. La partie occidentale de la première témoigne encore d'un couvrement proche de La Lance ou de Mélan, à nervures retombant sur des culs-de-lampes.

Si certaines transformations sont hypothétiques, d'autres sont bien attestées du temps des chartreux déjà, comme en témoigne le nécrologe. Après 1437, un moine, dom Wenzeslaus du prieuré de la Porte-du-Mont (soit la chartreuse de Torberg près de Berne, fondation tardive de 1393),[78] qualifié de peintre, a réalisé pour La Lance, parmi de multiples travaux, la polychromie des statues et du retable (?) de l'autel de la chapelle de la Vierge. Celle-ci ne se trouvait du reste pas forcément dans l'église, mais peut-être dans les dépendances, à l'entrée de la basse-cour.[79] Par la suite, Jean Pavillard, bourgeois de Morat, fait également don de 100 florins pour la réparation de l'église. Une étude plus approfondie sur ces deux personnages permettrait sans doute de cerner plus précisément la date de ces deux interventions. Les historiens de l'art ont maintenant tendance à rajeunir la polychromie encore conservée dans l'église, laquelle serait à situer dans la première moitié du XVe siècle (au moment de la transformation des voûtes ?), alors que les travaux plus anciens de Victor Bourgeois les

---

[77] Sur le plan architectural, les comparaisons régionales mériteraient d'être développées ; signalons un premier inventaire dressé dans GANZ, « Bauten der Kartäuser in der Schweiz ».

[78] *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. 6, pp. 632-633.

[79] GREMAUD, *Nécrologe*, p. 510 : *Domnus Wenzeslaus pittor, professus monachus domus Porte Montis qui fecit ymagines et tabulam que est in capella beate Marie et alia multa.*

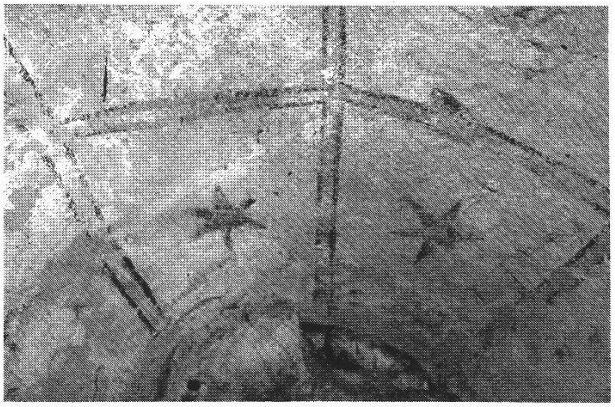

Fig. 14. Ancienne église de La Lance, mur gouttereau nord, sommet d'une des baies primitives obturées, détail du décor peint, état en 1997.

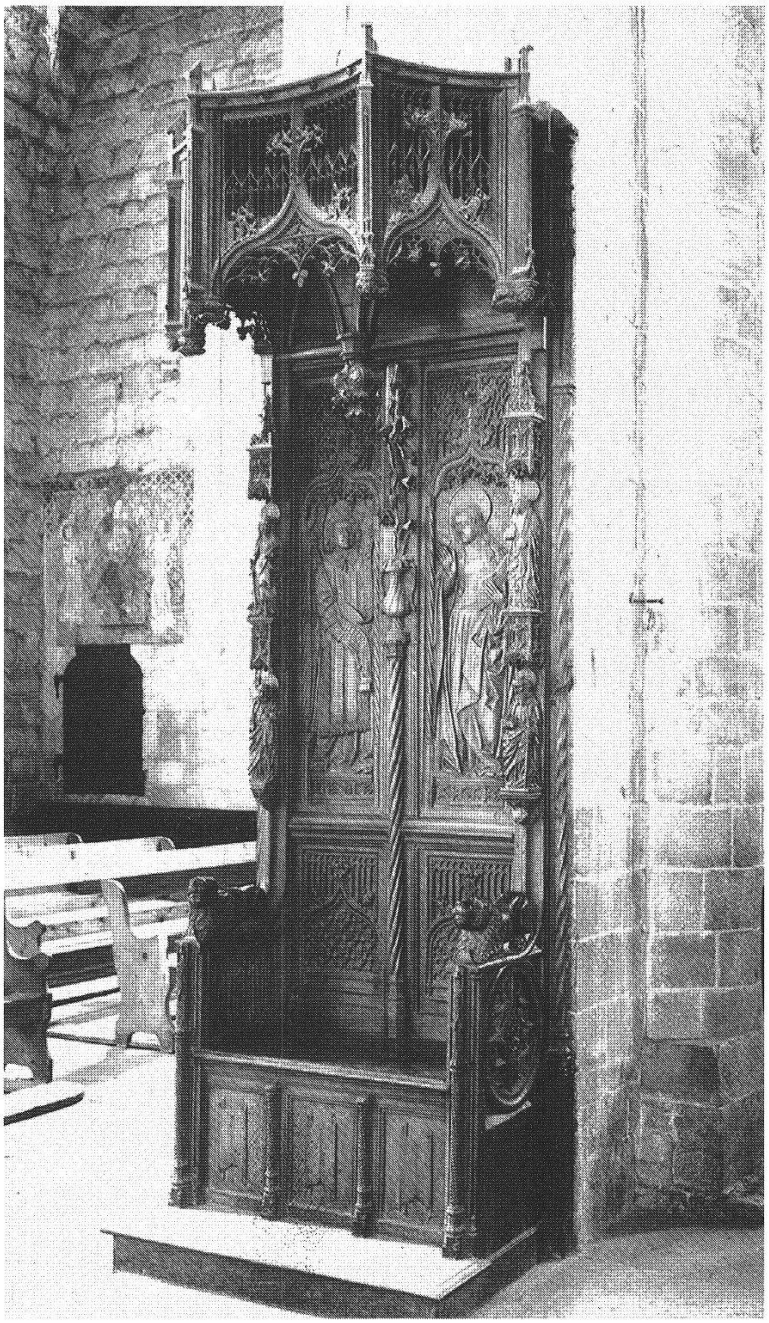

Fig. 15. Église Saint-Jean-Baptiste de Grandson, « Siège du prieur », après 1510 ?

plaçaient à l'époque de la construction, soit entre 1318 et 1328.[80] Ce décor présente un faux appareil marqué d'un double trait ocre, souligné de noir et timbré d'étoiles rouges, beaucoup plus rares que la fleurette que l'on voit habituellement (fig. 14). Sur les pilastres engagés, ce faux appareil se colore en rectangles jaunes, rouges et gris-bleus. L'encadrement des fenêtres est souligné d'une frise de fleurons rouges.

Le mobilier et la vaisselle liturgique ont maintenant disparu. Ils ont été partagés entre Berne et Fribourg en 1539, et il n'est pas impossible d'en retrouver ici ou là encore quelques restes, en particulier à La Valsainte. On signalera tout de même ici la chaise du prieur (fig. 15), sculptée peu après 1500, maintenant déposée à l'église Saint-Jean-Baptiste de Grandson. Si elle ne se trouvait pas dans la salle capitulaire, on pourrait la situer dans l'église. Sur l'une des jouées est représenté un chartreux, saint Hugues d'Avallon (1135-1200) devenu évêque de Lincoln en 1186, fêté avec solennité[81] par les moines de La Lance le 17 novembre ; il est accompagné d'un cygne et du donateur vêtu de l'habit du chartreux, soit sans doute le prieur de La Lance (fig. 16).[82] La clé pendante de son dais est timbrée aux armes des Grandson, évocation commémorative de la fondation de 1318. La provenance de La Lance est encore confirmée par les documents d'archives qui attestent un déplacement de mobilier à Grandson aux frais du bailli Tribolet.[83]

---

[80] Aimable communication de Brigitte Pradervand ; voir Brigitte PRADERVAND et Nicolas SCHÄTTI, *Rapport préliminaire sur la peinture médiévale de la nef et du transept de l'église de Romainmôtier*, Ollon et Genève, 1984, rapp. dactyl. déposé au SBE ; Victor-H. BOURGEOIS, *Au pied du Jura*, Grandson, 1982 (réédition en fac-similé de la version de 1922).

[81] GREMAUD, *Nécrologe*, p. 533 : *cum candelis.*

[82] Voir en dernier lieu la contribution de Claude LAPAIRE dans Sylvie ABALLEA (dir.), *Stalles de la Savoie médiévale*, Genève, 1991, cat. d'exp., pp. 212-214. S'appuyant sur des considérations stylistiques, cet auteur pense que les stalles ont été sculptées autour de 1500. Marcel GRANDJEAN, quant à lui, tend à les rajeunir en proposant la fin du premier quart du XVIe siècle (v. *Trésors d'art religieux en Pays de Vaud*, Lausanne, 1982, cat. d'exp., pp. 54-55). Des prieurs Gui Mallet (1497-1505), Jean Robin (1505-1510) et Pierre de Dompierre (1510-1528), c'est à ce dernier, certainement le plus dynamique, qu'on serait enclin à attribuer la commande à un sculpteur de stalles inconnu, dont le style ne s'apparente pas à ce qui est alors abondamment produit dans nos régions. Les biographies de ces prieurs apprendraient peut-être quelque chose sur l'origine du sculpteur.

[83] ACV, Bp 31-2, 1537 : *Item de démembrer le ban et armayre de la chartrosse et de le refayre et le mener à Grandson et ung gros couffre et de fayre ung buffet à la salle, 22 fl.*

Fig. 16. Église Saint-Jean-Baptiste de Grandson, détail du siège du prieur, jouée représentant saint Hugues d'Avallon, après 1510 ?

Le sol de l'église a dû être utilisé comme cimetière, mais on ne dispose que de peu de renseignements sur cet usage. Outre le tombeau d'Othon de Grandson, on n'a trouvé pour l'instant qu'une seule mention d'un donateur exprimant le désir de se faire ensevelir dans l'église. On ne sait d'ailleurs s'il a obtenu satisfaction.[84] Les investigations archéologiques dans la partie occidentale de l'église n'ont rien révélé. Il est du reste possible que les tombes aient disparu en 1536 déjà, lors d'une éventuelle excavation entreprise par Jacques Tribolet

pour éradiquer la fonction religieuse de l'édifice ou plus prosaïquement pour l'adapter à ses nouvelles fonctions profanes et agricoles, tout comme cela avait été le cas à l'église cistercienne de Bonmont[85]. Mais on peut penser que la fonction funéraire de la chartreuse a plutôt été remplie par le petit cloître et la salle capitulaire, bénits à cet effet par le vicaire de l'évêque de Lausanne le 5 août 1418.[86]

On ne saurait dater de façon précise la partie basse du mur transversal situé peut-être à l'emplacement de l'éventuel jubé primitif. La grande porte en plein-cintre à large chanfrein témoignerait-elle d'une reconstruction de celui-ci à la fin du XVe siècle ou lors des travaux de Pierre de Dompierre ? Les baies rectangulaires qui flanquent ce portail sont d'un type assurément plus commun aux caves ou aux celliers d'édifices civils qu'à une église conventuelle (fig. 17).[87] Le fort chanfrein les parant incite à penser qu'elles ont été créées, sinon simultanément, sans doute peu après le portail, au tout début de l'époque Tribolet. Le curieux orifice taillé dans la pierre jaune et placé à env. 1,20 m au-dessus du sol rappelle fortement par son aspect le déversoir d'une ancienne mesure à grain ; il termine un conduit de même matériau montant sur une hauteur d'env. 1,80 m dans l'épaisseur du mur (fig. 18). Ce dispositif n'a assurément aucune fonction liturgique et il faut donc l'attribuer aux réaménagements effectués sous les Tribolet, lorsque l'église devient une simple dépendance agricole : l'espace à l'est du jubé est subdivisé horizontalement par un plancher ; il doit abriter un cellier de plain-pied et un grenier à l'étage. Cela explique également que le sol de l'église, dans sa partie orientale en tout cas, a été abaissé, ce que suggère une nouvelle porte

---

[84] ACV, Ad 9/1, cartulaire, fol. 76v, 12.1.1351.

[85] Peter EGGENBERGER et Jachen SAROTT, *La construction de l'ancienne abbaye cistercienne de Bonmont*, Chéserex 1989 (Ed. Pro Bono Monte, Bonmont I, Archéologie), p. 13.

[86] GREMAUD, *Documents*, p. 548, n° 3 : *Item anno Domini millesimo CCCC XVIII, in quinta die augusti, die beati Dominici, per quemdam episcopum ordinis beati Francisci, vicarium domini episcopi Lausannensis, fuit parvum claustrum in circuitu, excepto pratulo quod est in medio, benedictum in cymiterium, unacum capitulo monachorum benedicto et in cymeterium dedicato* [mention insérée à la suite de l'acte de fondation du 18.4.1318 copié dans le « Livre d'Oraisons »].

[87] On signalera toutefois l'existence de ce type de baie à l'église de Pully (aimable communication de Marcel Grandjean, que nous remercions ici pour ses apports toujours stimulants).

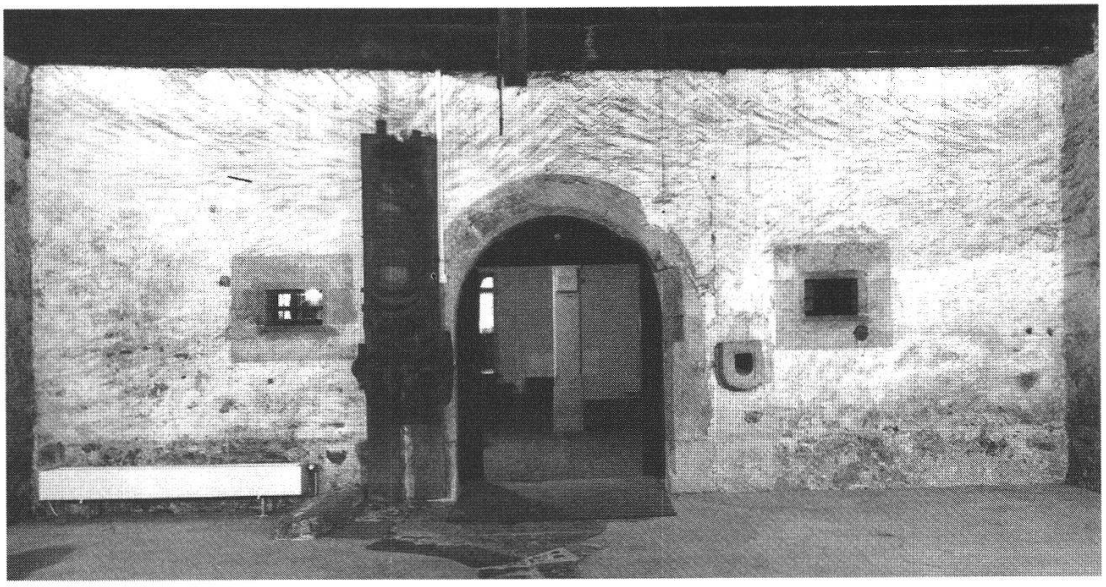

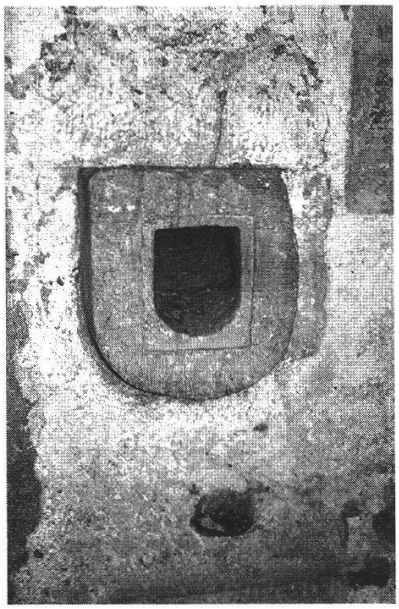

Fig. 17. Ancienne église de La Lance, mur transversal à l'emplacement de l'éventuel jubé primitif, vers 1540 ?

Fig. 18. Ancienne église de La Lance, mur transversal à l'emplacement du jubé primitif (?), détail du déversoir à grains, état en 1997.

en accolade établie à l'emplacement de la porte donnant sur le grand cloître mais beaucoup plus basse que cette dernière. On est amené à constater que les dispositions générales de la chartreuse de La Lance répondraient également à la notion d'ascension observée à Oujon.[88] L'entrée des obédiences, c'est-à-dire des différents offices assurant la vie économique de la communauté, se situe au plus bas, puis il faut constamment monter pour accéder au petit cloître, ensuite dans la partie orientale de l'église, avant d'arriver enfin aux cellules des

[88] AUBERSON, *Oujon*, p. 107.

Fig. 19. Ancienne église de La Lance, local voûté aménagé en 1816 pour servir de cave à vin, vue en direction du sud-ouest, état en 1967.

moines. Celles-ci n'ont pas formé le traditionnel quadrilatère, mais elles se sont limitées à une seule rangée, disposée sur l'actuelle terrasse surplombant la zone centrale du grand cloître, lequel n'a sans doute jamais été achevé.

Jusqu'en 1806, les plans anciens qualifient l'édifice d'« ancienne église » ou de « vieux temple ». Son utilisation comme pressoir ne serait intervenue que vers 1801,[89] lorsque Louis de Pourtalès fait démolir l'ancienne annexe située au sud de l'aile orientale du couvent, laquelle contenait jusqu'alors ce type d'installation.

---

[89] AL, Notes de frais, p. 33 : 1801. *Fait marché avec le machiniste Trachsel à Yverdon pour un pressoir en fer pour La Lance. Scavoir la vis avec la plaque pour la tête pesant avant que d'être torrandée* (filetée) *307 livres...* On peut se demander si les restes mis au jour dans le sol de l'église en 1995 ne trahiraient pas une étape antérieure à 1801.

Fig. 20. Ancienne église de La Lance, la bibliothèque de 1816-18, vue vers le nord-est, état en 1967.

En 1816, Louis de Pourtalès décide la démolition des voûtes de l'église, exécutée pour le prix de 128 francs par le maître maçon Spiegel de Concise. C'est également lui qui sera chargé ensuite de créer un niveau intermédiaire à l'est du jubé, soutenu par des voûtes d'arête reposant sur des consoles fichées dans les murs et sur deux colonnes centrales (fig. 19).[90] L'une d'elle porte le millésime de 1816. La charpente et la couverture de l'église sont entièrement refaites en 1817 par le maître charpentier d'Onnens, Louis Grandjean, parce que l'ancienne était complètement « consumée et pourrie ».[91] Il réalise également les solivages subdivisant la partie occidentale de l'église. Le jubé est surélevé presque jusqu'à la hauteur des toitures et tout le

[90] AL, Notes de frais, p. 76, 1816.

[91] AL, Notes de frais, p. 56 : Il y a au devis 5988 pieds de bois, soit un peu moins de 1800 mètres linéaires. Le bois provient des forêts de Thierrens.

niveau supérieur est aménagé en salon-bibliothèque entre 1816 et 1818, cette dernière date étant inscrite sur le canal desservant la cheminée monumentale. La liaison avec les appartements est établie par une porte ouvrant sur le grand vestibule surmontant l'aile orientale du cloître. Les fenêtres étroites originales sont remplacées par de vastes baies en plein-cintre dans le mur gouttereau nord et la façade du chevet reçoit une belle baie en serlienne d'esprit néoclassique français (fig. 20). Ses proportions s'harmonisent à la fois avec l'édifice médiéval et avec l'espace intérieur de la bibliothèque, qui reçoit un plancher fait de grands panneaux de sapins bordés de frises de chêne, exécuté par le maître menuisier François Bachelin de Neuchâtel, qui avait réalisé en 1808-10 le mobilier de la chapelle de l'hôpital Pourtalès.[92]

Au-dessus d'une plinthe à hauteur d'appui en faux marbre vert sommée d'une bande grenat, les parois de la salle sont ornées d'un très beau décor néoclassique en grisaille et or, formé de rosaces et de fleurons inscrits dans un réseau losangé, lequel est surmonté d'une frise à coquilles et motifs végétaux stylisés, disposés en arabesques superposées de couleur bleue, ocre et grenat. Le tout est peint probablement à sec sur un enduit de gypse en 1819 par Charles Pessières, maître plâtrier d'origine piémontaise, installé à Pontarlier puis à Neuchâtel,[93] d'après les dessins fournis par l'architecte Achille Leclère de Paris. Le premier avait l'habitude de travailler pour Louis de Pourtalès, puisqu'il avait été chargé de tous les travaux de peinture et de crépissage de l'hôpital à Neuchâtel en 1810. Le second, souvent consulté à Neuchâtel, a inspiré plusieurs édifices néoclassiques de cette principauté : collège latin, bâtiments symétriques au midi de la place Pury, peut-être le n° 21 du Faubourg de l'Hôpital, propriété de Frédéric de Pourtalès, frère de Louis, et l'ancien collège de Couvet.[94] Achille Leclère œuvra aussi au domaine de Mon-Repos à Lausanne,

---

[92] AL, *Notes de frais*, p. 27, 1819. Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. 1, Bâle, 1955, p. 210.

[93] AL, *Notes de frais*, p. 43, 1819 : *J'ai fait marché avec mre Pessiere pour la peinture à fresque de la grande salle de La Lance d'après les dessins de Mr LeClerc, architecte à Paris à raison de 14£ argent de Neuchâtel, la toise de 100 pieds carrés pour tout ce qui sera en couleurs, y-compris la bordure du plafon à £ 10 pour chaque toise à fresque... le pontenage à charge de l'entrepreneur.* Jean COURVOISIER, *op. cit.*, pp. 210 et 407.

[94] Id., pp. 74, 194, 338, 350 ; id., *Les Monument... Neuchâtel*, t. 3, Bâle, 1968, p. 39.

propriété de l'homme d'affaires fortuné Vincent Perdonnet.[95] C'est certainement à lui que l'on peut attribuer la conception de la serlienne, comme la très belle unité néoclassique de l'ensemble de la salle. Cet architecte, qui était devenu un des inspecteurs généraux des Monuments de France, avait initié Eugène Viollet-le-Duc à la pratique du bureau dans les années 1830. Ce dernier ne s'y était pas plu.[96] L'élève n'avait évidemment pas suivi les pratiques du maître, tout comme Louis-Auguste de Pourtalès qui critiqua en 1863 la réalisation de son père, à une époque où le Moyen Âge était en vogue. Il aurait préféré en effet une bibliothèque en style « gothique », soit sans doute néogothique, qui eût pu conserver les voûtes de l'église et rester ainsi dans l'esprit médiéval des origines.[97]

Enfin, en 1929, une cuisine desservant la salle à manger de l'aile orientale est aménagée dans l'extrémité orientale de l'église par Hugues Jéquier ; elle est ajourée à l'est de deux baies en plein-cintre de proportions trapues.

Le petit cloître

À La Lance, cas exceptionnel dans le canton de Vaud, le petit cloître est intégralement conservé dans ses dispositions d'origine ; il résulte à notre avis d'une conception unique. Inscrites dans un carré de treize mètres environ, les galeries sont voûtées de croisées d'ogives retombant sur des culs-de-lampes contre les parois et sur les piliers d'angle et médians, articulés en quatre colonnettes engagées dont le format et

---

[95] Marcel GRANDJEAN, *Les Monument d'art et d'histoire du canton de Vaud*, t. 4, Bâle, 1981, p. 233.

[96] Pierre-Marie AUZAS, *Eugène Viollet Le Duc 1814-1879*, Paris, 1979, pp. 21-22, 36.

[97] AL, *Notes de frais*, p. 76 : *Cette démolition de la voûte de l'église a été une opération à jamais regrettable. C'était dénaturer sans aucune utilité un ancien monument. Si mon père voulait une voûte au-dessus de sa cave, il pouvait la construire sans démolir celle du haut qui était d'une parfaite solidité comme me l'a affirmé maître Marxgut qui y avait travaillé. En outre si mon père voulait avoir un grand salon, il pouvait le faire en style gothique en conservant la voûte. Ce bâtiment a perdu aussi à l'extérieur tout son caractère. La hauteur ayant été considérablement diminuée, les deux pignons ayant disparu et les fenêtres qu'on a pratiquées étant d'un style tout-à-fait étranger à l'époque. Au reste mon père avait atteint son but qui était de faire disparaître l'apparence d'une église, à mesure qu'il satisfaisait son goût pour les bâtisses.* [signé] *Louis-Auguste de Pourtalès, La Lance 1863.*

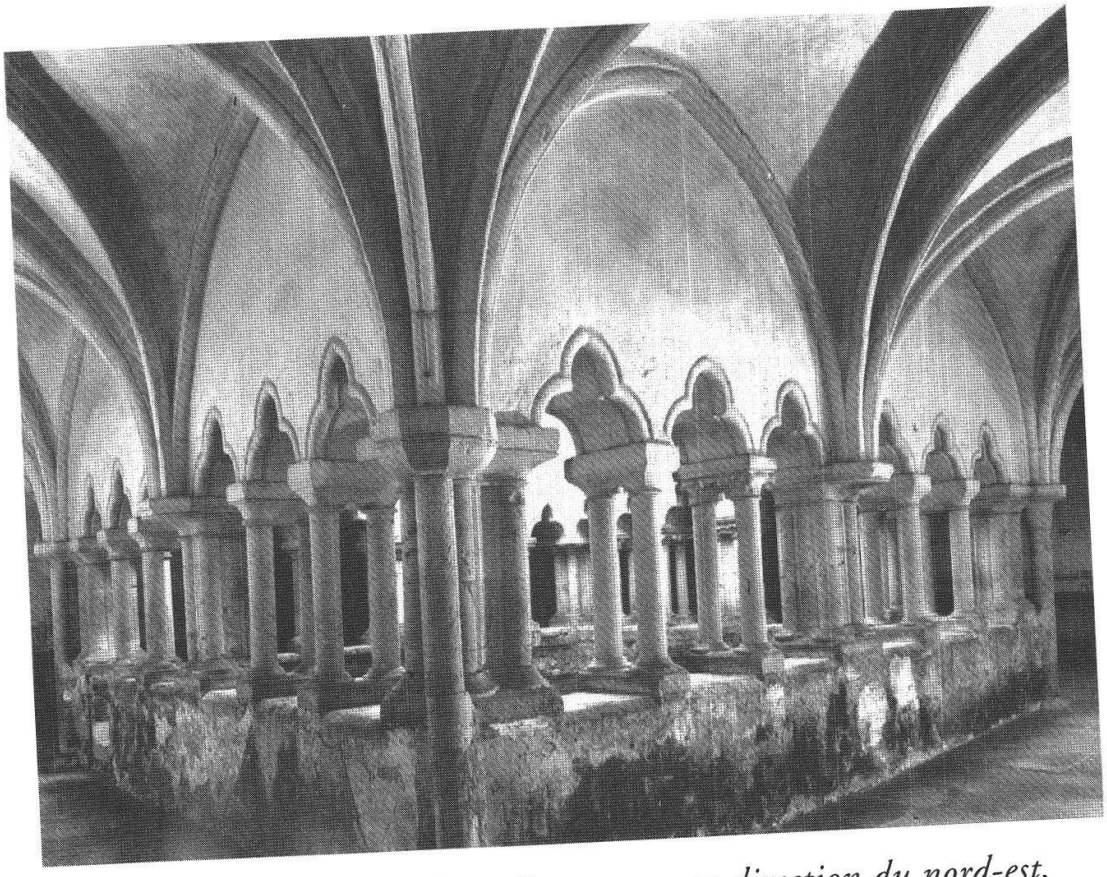

Fig. 21. Petit cloître de La Lance, vue en direction du nord-est, état en 1967.

les dispositions reprennent les doubles colonnettes supportant les arcs trilobés qui s'ouvrent par groupe de trois sur le préau (fig. 21). Les piles d'angle sont encore renforcées d'une colonnette supplémentaire, toujours de même diamètre, reposant sur une saillie du bahut. Ce jeu d'amplification des supports par l'emploi d'un module constant se retrouve dans l'utilisation du trilobe. En effet ce dernier, très évasé, caractérisant les arcades du préau, se retrouve en réduction sur certains chapiteaux qui terminent les paires de colonnettes libres, sommant l'espace qui les sépare (fig. 22).

Ainsi, derrière son apparente simplicité, on a donc affaire ici à un gothique tardif sophistiqué, presque maniériste avant la lettre, assez éloigné de la sobriété recherchée par les chartreux, tout comme le décor sculpté, végétal, animal et humain, qui se limite cependant à la galerie nord, appuyée contre l'église. Les autres coursières se différencient encore de cette dernière par une implantation irrégulière des croisées d'ogives, ce qui pourrait témoigner de remaniements plus

Fig. 22. Petit cloître de La Lance, chapiteau sommant une paire de colonnettes, état en 1967.

Fig. 23. Petit cloître de La Lance, cul-de-lampe recevant les nervures de la travée nord, contre le mur de l'église. Était-il prévu pour reposer sur une colonnette ? État en 1967.

tardifs, peut-être intervenus lors d'éventuelles transformations des bâtiments conventuels plus importantes que la simple modification des ouvertures donnant sur le cloître. L'analyse archéologique des structures sera à même de préciser ce point. Les moulures mises en œuvre pour les tailloirs des consoles et des chapiteaux, dans un registre très voisin de ce qu'on peut observer dans l'église, ainsi que le profil des nervures – un simple tore à listel sous-tendu d'une gorge[98] –

[98] Cette modénature des nervures est en vogue dès le troisième quart du XIIIe siècle, dans des édifices religieux aussi divers que la cathédrale de Lausanne, l'église Saint-François de cette ville, ou encore les chapelles des châteaux de Chillon ou de Champvent. Comme telle, elle ne saurait signifier l'austérité des chartreux (cf. Laurent AUBERSON, « Claustrum et galilea : le cloître cartusien. L'exemple de l'ancienne chartreuse de La Lance (Concise VD) », dans *Art+Architecture en Suisse*, 1997, n° 2, pp. 25-32).

Fig. 24. Petit cloître de La Lance, clef de voûte, motif héraldique ? État en 1987.

Fig. 25. Petit cloître de La Lance, cul-de-lampe avec personnage, état en 1967.

n'interdisent pas de dater le petit cloître du second quart du XIVe siècle, ce qu'accréditent en tout cas les supports du côté du préau. Il faut cependant constater que ce vocabulaire se maintient jusqu'au début du XVe siècle et on le retrouve par exemple dans le chœur de l'église paroissiale de Chavornay – ici archaïsme certes – où des chapiteaux à feuilles stylisées présentent un rendu étonnamment proche de ceux du même type de La Lance (fig. 23). Le style des motifs végétaux sur les consoles semble témoigner d'une autre main que ceux représentés sur les chapiteaux supportant les arcatures trilobées. Une clef de voûte est marquée aux armoiries des Grandson. Une autre présente une étoile à cinq branches au-dessus d'une sorte de coupe (fig. 24). Son identification héraldique pourrait renvoyer au prieur-bâtisseur, ce qui permettrait éventuellement de préciser la datation de ce très spectaculaire ensemble. Le cloître disposait peut-être dès l'origine d'une galerie supérieure que nous intégrons à la description des bâtiments conventuels.

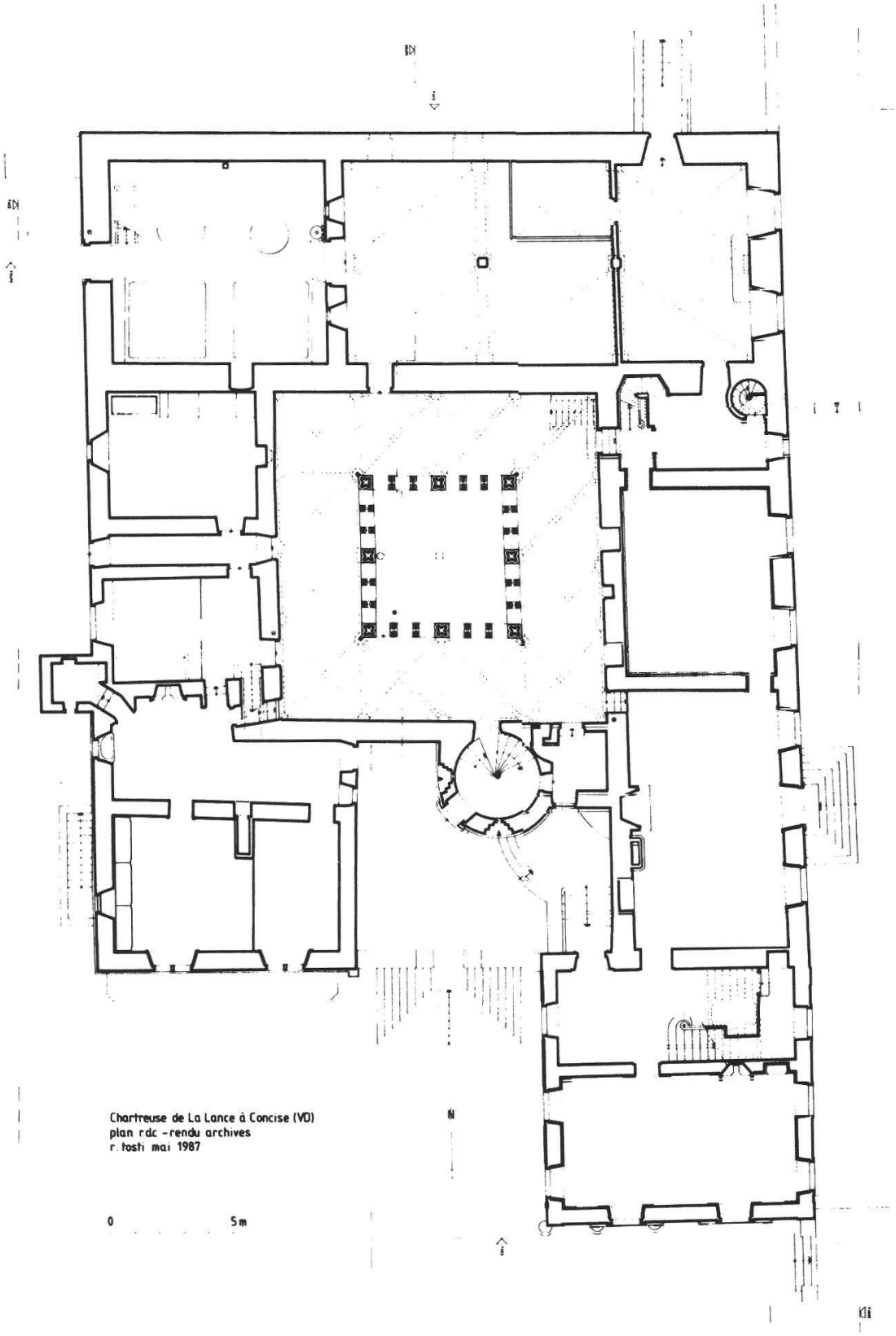

Fig. 26. L'ensemble conventuel de l'ancienne chartreuse de La Lance, plan au niveau du rez-de-chaussée, état en 1987.

Les bâtiments conventuels

Les dispositions d'origine. Ces dispositions sont pour l'heure bien difficiles à reconstituer (fig. 26), d'autant que les anciens bâtiments conventuels présentent un très large éventail de transformations où tous les siècles sont attestés. Leur fonction également n'est pas explicitement connue. On peut simplement la déduire d'après certaines constantes qui régissent les ensembles conventuels en général, chartreux en particulier. À l'origine, ces bâtiments auraient pu former avec l'église un rectangle compact de 28 m sur 33,4 m, soit environ 100 sur 120 pieds savoyards. Il faudrait imaginer une *aile sud* complète qui aurait renfermé les cuisines et le réfectoire, ce dernier relié au petit cloître par la grande porte en arc brisé, certainement originale, la seule qu'on serait enclin à attribuer sans doute possible aux premières années du couvent. Les fondations de la façade extérieure de cette aile auraient été reprises par le corps de logis sud de 1670, et par le mur de la terrasse surélevée donnant sur la tour d'escalier. *L'aile orientale* a assurément renfermé la salle capitulaire, ainsi que la sacristie et l'armarium-bibliothèque à côté de l'église. Les ouvertures originales de cette dernière donnant sur le cloître, certes moins amples que dans une abbaye bénédictine ou cistercienne, ont disparu lors des transformations ultérieures. On imagine également un accès direct au grand cloître sous la forme d'un corridor qui subdivisait les volumes primitifs.

La fonction des étages supérieurs de ces deux ailes nous échappe. Ils étaient certainement desservis par la *galerie supérieure du cloître* complètement fermée dès l'origine. Cette dernière était éclairée par une série de baies allongées en simple lancette à linteau droit, à arc brisé ou trilobé. On peut les dater du début du XIVe siècle ou d'une époque plus tardive. La toiture était moins pentue que l'actuelle. Elle reposait contre l'église sur des corbeaux de pierre encore visibles dans le comble actuel. Ils paraissent liés et sont donc contemporains du mur de l'église où l'on ne voit aucune trace de baie. L'*aile occidentale* aurait abrité des celliers au rez-de-chaussée, séparés par le corridor reliant la cour des obédiences au petit cloître. Cependant, un mur transversal a été mis au jour en 1929 lors de l'aménagement de la cuisine dans le local voûté sud ; situé presque exactement en son centre, ce mur contredit l'existence de la voûte et peut-être de l'ensemble des subdivisions actuelles de l'aile occidentale. On doute de l'usage

de la voûte au temps des origines : on devait alors pratiquer la simple subdivision à solives et planchéiée, comme dans les autres ailes certainement. L'étage, sans doute dévolu à l'habitation des domestiques et des éventuels convers, était peut-être complètement séparé du reste de l'ensemble conventuel, à en juger par le décalage entre les niveaux que l'on n'observe pas ailleurs. Une petite baie géminée trilobée, maintenant obturée, éclairait cet étage. On peut la dater de l'origine du monastère.

D'importantes transformations au début du XVIe siècle ? Sans qu'on en connaisse l'ampleur, le couvent aurait subi des destructions lors des guerres de Bourgogne. Il ne paraît cependant pas avoir été incendié. On sait en tout cas que le dernier abbé Pierre de Dompierre procède à des travaux considérables au début du XVIe siècle, puisqu'il se vante d'avoir engagé plus de 4000 florins dans les édifices durant son priorat qui a duré de 1511 à 1538.[99] Cette somme a pu impliquer des travaux très importants, de l'ordre de la reconstruction complète d'un ou deux corps de logis. Une intervention de cette nature aurait bien eu lieu dans le secteur sud-est d'après les constats de Hugues Jéquier. Lorsqu'il a procédé au recrépissage de la grande façade orientale, il a constaté que toute sa partie sud, depuis le refend séparant l'actuel salon de la salle à manger, était fait de galets et de tuf, alors qu'au nord de ce mur les matériaux étaient identiques à ceux de l'église.[100] De plus, le grand volume sud occupé par le salon était relié au petit cloître par une porte en accolade soulignée d'un tore supporté par des bases polygonales. Celle-ci pourrait indiquer que le remaniement a eu lieu à la fin du XVe siècle ou au début du suivant. Là se situerait peut-être le nouveau réfectoire. Au-dessus, un local à la fonction inconnue – peut-être un grenier – était ouvert dans le mur sud d'une porte à encadrement chanfreiné en arc brisé. On devait y accéder par une galerie extérieure en bois. L'inventaire de 1538 mentionne en effet un grenier près de la salle, qui devrait être soit la salle capitulaire, soit le réfectoire.[101] On pourrait encore imaginer ce grenier au sud du réfectoire, dans un corps de logis démoli en 1801, mais représenté sur les plans antérieurs (fig. 7 et 27), pour autant qu'il remonte aux travaux de l'abbé Pierre de Dompierre au moins. La porte en arc brisé aurait alors relié les greniers de ce corps de logis à ceux de l'aile orientale. Leur situation à cet endroit indique en tout cas que la gestion du stock de céréales, comme celle d'une partie du vin déposé

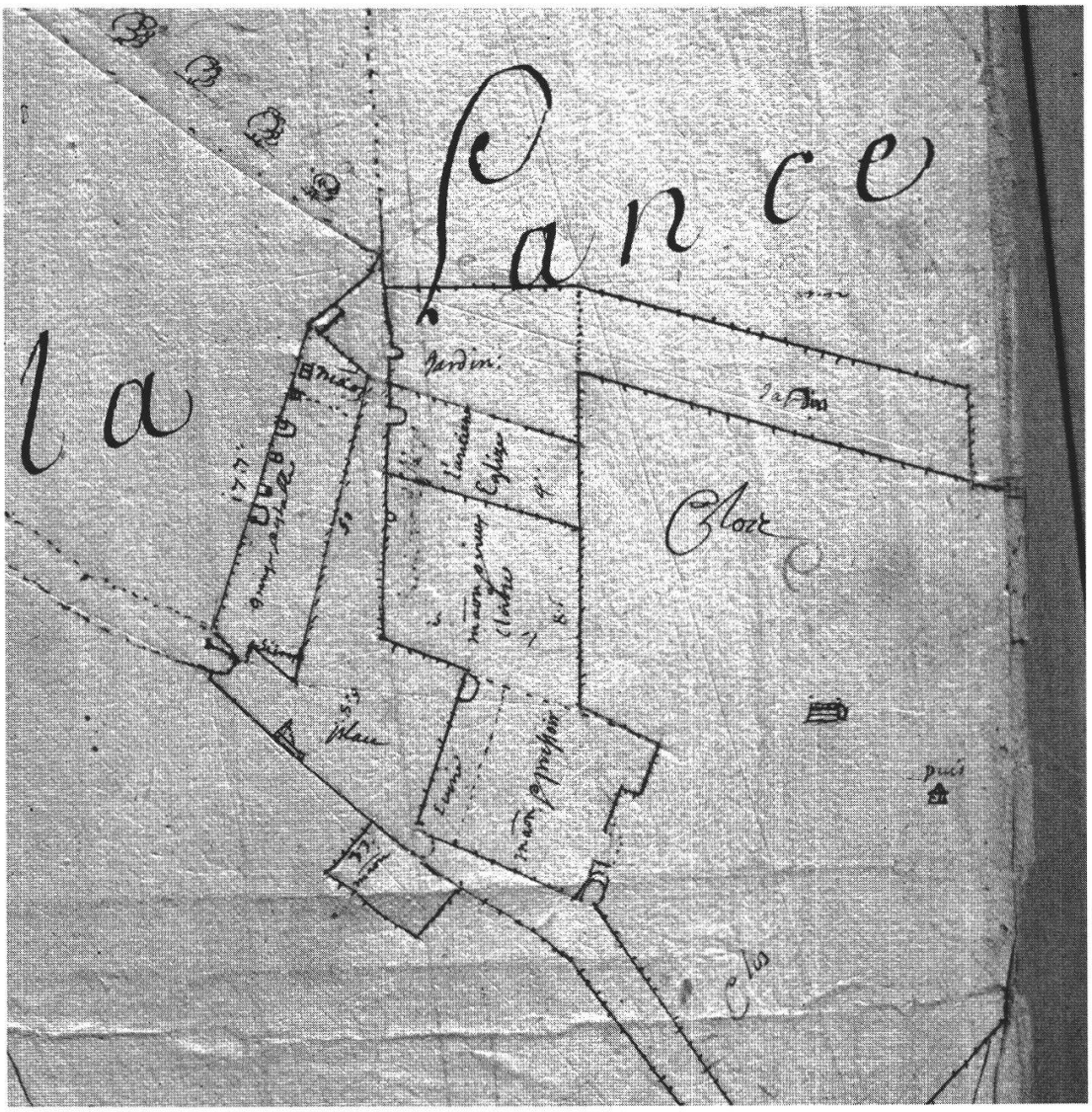

Fig. 27. Plan cadastral de Concise, 1714, fol. 40, détail des bâtiments. Avec l'ancien pressoir de l'époque Tribolet ou médiévale. La disposition des granges, des étables et de la maison adjacente, à l'ouest de l'ancien ensemble conventuel, pourrait indiquer la position des obédiences. On remarque aussi l'enceinte entourant complètement ces bâtiments, ouverte par des portes symbolisées par des petits arcs de cercle.

---

[99] ACV, CXb 400, avril 1538, supplique adressée par le prieur de La Lance au Conseil de Fribourg : *Je ausi mesonné et reparé tant audit covent comment a ces membres sa et la passé 4000 florins et daventages.* D'après ce texte, les annexes extérieures à l'ensemble conventuel ont également fait l'objet de travaux.

[100] JÉQUIER, *La chartreuse de La Lance*, p. 19.

[101] GREMAUD, *Documents*, p. 574, n° 18 : *Item a ou gregnyer près la salle environ dix muytz de froment.*

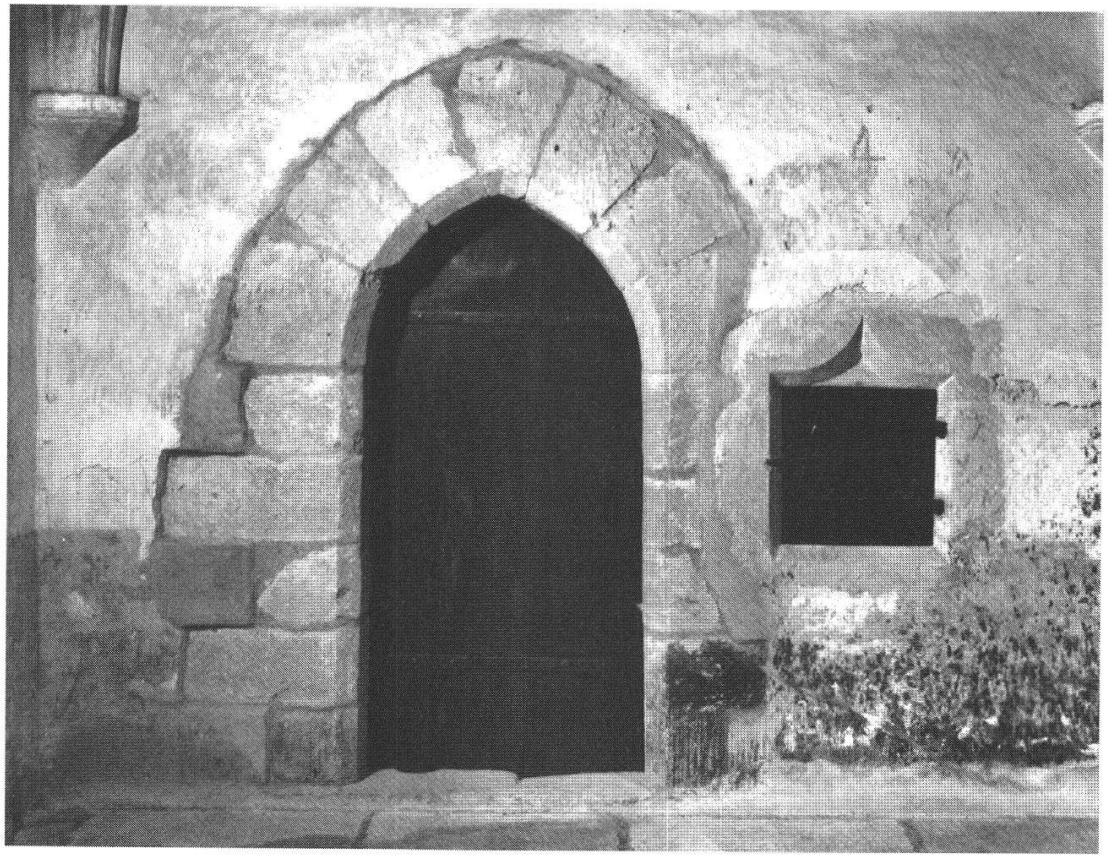

Fig. 28. Petit cloître de La Lance, porte primitive dans le mur sud ouvrant sans doute dans le réfectoire. Guichet sommé d'une accolade pas antérieure au dernier quart du XVe siècle. État en 1987.

dans le cellier inférieur, étaient directement l'affaire des pères chartreux.

Le corps de logis sud aurait alors disparu et été remplacé par un édifice plus restreint aux dispositions inconnues, qui aurait pu abriter la cellule ou plutôt, l'appartement du procureur, dotée depuis le cloître d'un guichet (passe-plat ?) dont l'encadrement en accolade ne saurait être antérieur à la fin du XVe siècle (fig. 28). Ce guichet ne desservait assurément pas la première cellule du grand cloître comme on l'a vu écrit.[102] La disparition de l'aile sud a peut-être entraîné la modification de l'aile occidentale qui aurait alors été pourvue de son corridor-entrée médian, flanqué des deux locaux voûtés. Si les portes en plein-cintre terminant le corridor, peut-être écho et réduction de celle de la façade

[102] AUBERSON, « Claustrum et galilea », p. 30.

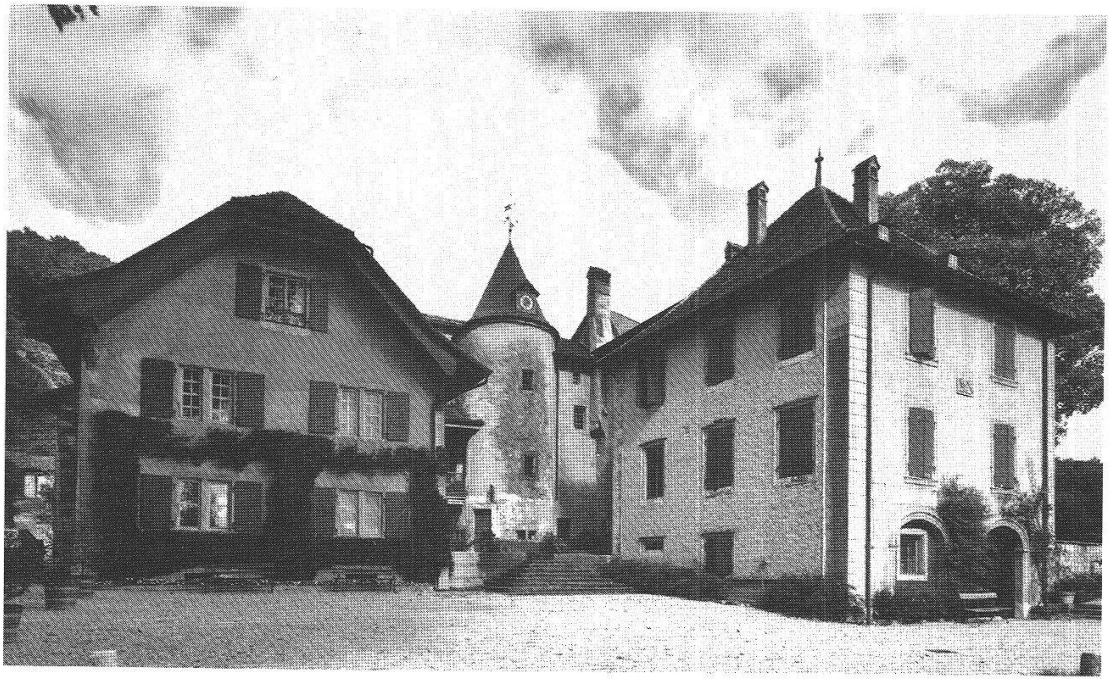

Fig. 29. La Lance, front méridional de l'ensemble résidentiel, état en 2000.

occidentale de l'église, peuvent remonter au début du XIVe siècle,[103] celles dans le corridor à fort chanfrein donnant dans les deux locaux voûtés évoqueraient plutôt la fin du XVe siècle. Une telle porte à chanfrein existe encore à l'entrée de la pièce située au-dessus de la galerie occidentale du cloître. Cette pièce, avec celle adjacente au nord qui renferme maintenant les archives de La Lance, auraient pu former au début du XVIe siècle une cellule-appartement, celle du prieur peut-être.

Les bâtiments conventuels à l'époque des Tribolet. Dès 1539, le bailli Jacques Tribolet transforme l'édifice. Pierre de Dompierre se plaint des destructions ordonnées par ce bailli, qui paraît s'être attaqué aux toits du cloître (ceux des galeries seulement ou ceux de l'ensemble du couvent ?) et de l'église.[104] Il est évidemment impossible de se rendre

---

[103] Une telle porte en plein-cintre et aux proportions très proches existe dans la seule façade de la fin du XIIIe siècle encore existante à Yverdon, derrière une galerie voûtée en croisée d'ogives, au n° 27 de la rue du Four. Les portes de La Lance nous paraissent toutefois plus récentes.

[104] ACV, CXb 404, 4.11.1538, lettre de Pierre de Dompierre au Conseil de Fribourg depuis la chartreuse de Saint-Hugon : *Vous priant ausi très humblement pour l'honour de Dieu que ause regard sur votre chastellain de Granssont Tribolet qui a renomen habet nostre grand persecuteur et ennemis, car ainsi que suis enformé, il fait beaucop de mal en notre couvent de La Lance en pilliant, gastent et derochent les thoes et couvertes du clestre et aultre part en lesglise et Yverdont.*

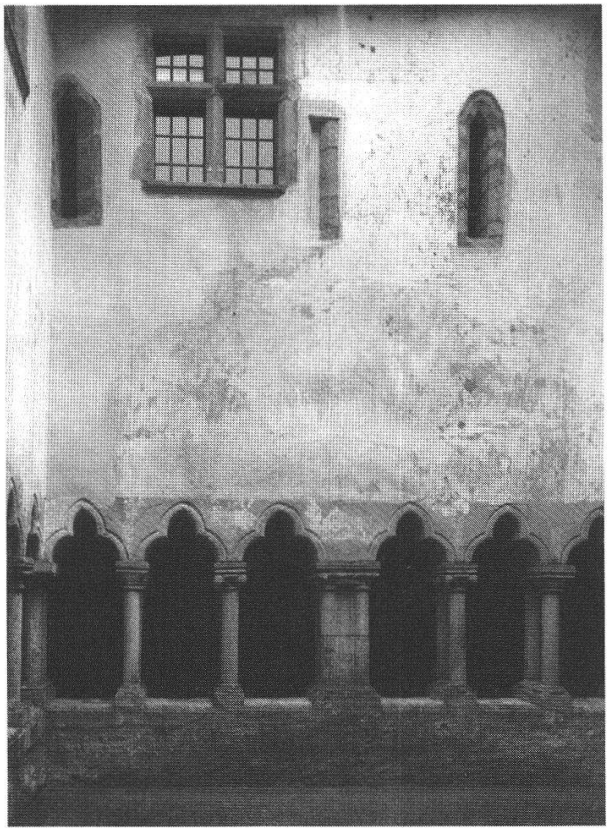

Fig. 30. Petit cloître de La Lance. Mur nord. Les baies en lancette trilobée, sans doute originales, éclairaient peut-être une pièce du logement réservé au prieur. État en 1967.

compte de l'étendue des dégâts. S'attaquer aux couvertures permettait de rendre provisoirement inutilisable le couvent, tout en espérant récupérer plus tard les bâtiments pour d'autres usages. C'est sans doute le raisonnement tenu par Jacques Tribolet qui aspirait à recouvrer la chartreuse pour son usage personnel. Était-il aussi fanatiquement anticatholique que le prieur le décrit ? Ce n'est pas sûr, car il conserva intégralement le petit cloître, ce qui pouvait certes aussi répondre à des motifs d'économie.

À l'emplacement de l'aile sud, qui disparaît définitivement, Jacques Tribolet construit une tour-escalier de plan circulaire, dont la partie basse n'est accessible à l'origine que par le cloître (fig. 29). À l'extérieur, elle est percée de deux meurtrières à l'usage des armes à feu. Celle tournée vers l'ouest devait contrôler l'accès à la cour basse. Cela indiquerait que l'aile occidentale ne s'étendait pas au-delà du mur extérieur sud du cloître. Ce dernier, avec l'escalier, va désormais assurer les circulations dans la nouvelle demeure dont les belles pièces occupent l'aile orientale et les services l'aile occidentale. L'appartement aménagé sur les côtés ouest et nord (fig. 30) de la galerie supérieure

Fig. 31. La Lance, galerie supérieure du petit cloître, côté nord, peintures du dernier quart du XVIe siècle (?), vue vers le sud-ouest, état en 1967.

est récupéré pour y installer sans doute des cabinets ornés de belles peintures polychromes présentant des frises de grenades, avec les armes de Berne et Fribourg, ainsi que des scènes de chasse (fig. 31) ; les peintures sont réalisées dans le dernier quart du XVIe siècle, sans doute contemporaines ou de peu postérieures aux fenêtres à croisée qui remplacent alors les lancettes, à en juger par les congés pyramidaux ou en volute. La hiérarchie des pièces a peut-être respecté celle qui prévalait aux dernières époques du couvent. À moins qu'il n'ait déjà existé au Moyen Âge pour accueillir les hôtes et pour l'exploitation du domaine, les Tribolet construisent un bâtiment dans le prolongement de l'aile orientale, plus ample que l'actuelle aile de 1801. D'après le plan cadastral de 1714,[105] il renfermait une habitation, les écuries et le pressoir.

[105] ACV, GB110, A3, fol. 40.

De nombreux travaux sont intervenus autour de 1670. Cette année-là, les Tribolet édifient un nouveau corps de logis qui reprend peut-être les fondations occidentales de l'aile sud. Les fenêtres à meneau qui l'ajourent ne viennent pas contredire cette date trouvée sur les deux bras soutenant le pignon. L'aile orientale est également modifiée, à en juger par les deux portes ouvertes sur le cloître dont l'une est surmontée d'une imposte. Maintenant condamnées, elles sont pourvues de vantaux d'esprit Louis XIV en vogue à la fin du XVIIe siècle.[106] À l'étage, le corps de logis reçoit une haute cheminée, ouverte sur la galerie du cloître dotée d'un manteau en calcaire jaune dont les moulurations décoratives (baguette, cavet, quart de rond séparés de filets) se situent également à cette époque. La cheminée reste d'un type rare dans nos régions qui préféraient encore les fourneaux de catelles en terre cuite. Enfin, le cabinet de la galerie nord reçoit un nouveau décor peint en grisaille d'un type proche d'un plafond peint de l'appartement baillival du château d'Yverdon, daté de l'extrême fin du XVIIe siècle. Ce décor ne couvre pas la totalité du plafond car les peintures du XVIe siècle sont encore visibles sur un secteur, sans doute alors caché par un ciel de lit.

Les Tribolet sont peu intervenus sur leurs bâtiments au XVIIIe siècle, ce qui permettrait de comprendre l'ampleur des aménagements du XIXe siècle. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'un réemploi tardif, le seul témoin de ces travaux est donné par le grand poêle de faïence de 1761, signé König (?), chauffant le grand salon de l'aile orientale. Il devait être alimenté directement depuis l'extérieur par une galerie de bois ou par le prolongement de l'annexe du pressoir maintenant disparu.[107]

Les grandes transformations du début du XIXe siècle. Louis de Pourtalès a radicalement modernisé la demeure entre 1799 et 1829 d'après les divers millésimes que l'on trouve gravés sur les édifices. La plupart des aménagements intérieurs, très élaborés et soignés dans l'aile orientale, plus simples dans les corps de bâtiments occidentaux, doivent être attribués à cette période. Le livre des « notes de frais »

---

[106] De nombreuses portes de ce type existent à La Lance. Certaines (toutes ?) ont toutefois été rapportées au cours du XXe siècle d'une ancienne maison de Champagne.

[107] La cheminée basse du grand salon, ainsi que le poêle de faïence et la cheminée chauffant le pavillon de 1670, proviennent d'ailleurs : elles ont été acquises par Hugues Jéquier.

ne rapporte de loin pas l'ensemble des contrats qui ont été passés avec les entrepreneurs. L'examen des archives de La Lance ainsi que celles de la famille Pourtalès permettrait peut-être d'en apprendre davantage. La date de 1799 apparaît sur la tour-latrine aménagée dans l'ancienne cour des obédiences. En 1805, Louis de Pourtalès change tout ou partie des plafonds et de la charpente des galeries supérieures du cloître.[108] Le millésime de 1829 apparaît sur la hotte de la cheminée aménagée en même temps que la fenêtre adjacente, sans doute pour une nouvelle cuisine dans le local voûté de l'aile occidentale au sud de l'accès au cloître.

L'aile Pourtalès. En 1801, l'ancien pressoir est démoli pour faire place à un corps de logis de plan pratiquement carré, renfermant quatre pièces sur une remise, deux à l'étage inférieur et deux chambres au-dessus. Les angles sont marqués de chaînes à refends, les façades sont ouvertes de fenêtres à encadrement simplement rectangulaires, sur deux portes à arc en anse de panier au sud, donnant sur les caves-remises. Si on ne sait qui en est l'architecte et l'entrepreneur en maçonnerie, toute la menuiserie intérieure a été réalisée par un menuisier de Champagne, Rodolphe Gostly, à qui Jacques-Louis de Pourtalès fournit tout le bois et les repas, à la table de ses domestiques.[109] Il doit notamment réaliser les planchers à très petits panneaux et à frises de chêne tels qu'on les voit encore. En 1802, les maîtres Borel et Petitpierre, issus de familles d'artisans réputés de Neuchâtel, doivent passer en couleurs les pierres de taille et les contrevents du bâtiment. Pour les premières, ils doivent utiliser un rouge-jaune ou un brun, pour les seconds, le vert et le blanc sont requis. Enfin, en 1824, Louis de Pourtalès fait marché avec le couvreur Lambelet de Gorgier pour recouvrir de tavillons la façade ouest afin d'en assurer la protection. Ce couvrement, assurément entretenu par la suite, est encore en place.[110] En 1929, Hugues Jéquier unifie les deux pièces de l'étage inférieur en un grand salon qui a intégré le décor Empire original. Le grand escalier qui dessert les deux étages d'habitation est un pastiche d'esprit XVIIIe siècle – de qualité – construit à cette même date.

---

[108] AL, *Notes de frais*, p. 15, 1805. *Les Delay on fait et fourni la poutraison du vestibule au-dessus du cloître de La Lance à 6 cr. le pied. Il y en a 182 pieds* (soit 54 m env.) ; soit il s'agit d'une réparation partielle, soit d'autres fournitures ont complété celles-ci et n'ont pas été consignées dans ce livre.

[109] AL, *Notes de frais*, p. 25, 1801.

[110] AL, *Notes de frais*, p. 37, 1824 et p. 42, 1802.

L'aile orientale. Sans doute sur le module imprimé par la façade orientale de l'aile Pourtalès, la façade extérieure de l'aile orientale est ajourée de deux séries de six fenêtres simplement rectangulaires, l'une faisant office de porte au rez-de-chaussée. Ont-elles remplacé celles qui devaient préexister en 1802 déjà ou seulement en 1820 ? En effet, en 1803, Jean Sybold réalise la menuiserie de la chambre à manger,[111] déjà située à l'emplacement actuel, mais il faut attendre 1823-24 pour que l'étage soit apparemment entièrement réaménagé pour recevoir au-dessus du salon trois chambres destinées aux filles de Louis de Pourtalès. Maître Maret[112] de Saint-Aubin en réalise les fenêtres, les boiseries et les planchers à très grands panneaux de chêne tels qu'ils existent encore aujourd'hui. On procède aussi en 1824 à la réfection de « chambres neuves » au-dessus de la chambre à manger adjacente. C'est sans doute à cette époque qu'il faut situer l'aménagement des combles en chambres de domestiques. L'importance des travaux ayant dû toucher cette aile au début des années 1820 est soulignée encore par l'aménagement de caves sous la salle à manger, accessibles depuis le cloître par un escalier et une porte, excavation exécutée en 1823 selon le millésime rapporté sur un élément de support. La plupart des aménagements intérieurs de cette aile remontent certainement à cette importante campagne, à l'exception des réfections.

En guise de conclusion, on mettra encore en évidence ici la grande unité architecturale qui se dégage de l'ensemble du front oriental (fig. 32), exprimée par un vocabulaire néoclassique de qualité. De ce côté, l'ancienne chartreuse de La Lance disparaît complètement derrière l'élégante façade d'une « campagne » cossue du début du XIXe siècle, laquelle constitue une complète inversion de l'enfermement monastique et qui est encore mise en valeur par la terrasse qui la précède, édifiée dans les années 1930.

---

[111] AL, *Notes de frais*, p. 25, 1803 : *En 1803, j'ai fait marché avec Jean Sybold pour la façon de ma chambre à manger à La Lance. Je fournis tout et il l'exécute à la journée en travaillant de 5 heures du matin à 8 heures du soir, à raison de 12 batz par jour et le logement, la nourriture et le vin. Si il prend son fils avec lui je le nourrirai également vu qu'il lui aide à refendre, etc., etc.*

[112] AL, *Notes de frais*, p. 29, 1822 et p. 31, 1824. Il s'agit sans doute de Frédéric Maret qui avait refait à neuf pour James de Pourtalès ses bancs à l'église de Saint-Aubin, aux frais de la commune qui a remercié de cette façon ce seigneur qui avait décidé la suppression des corvées.

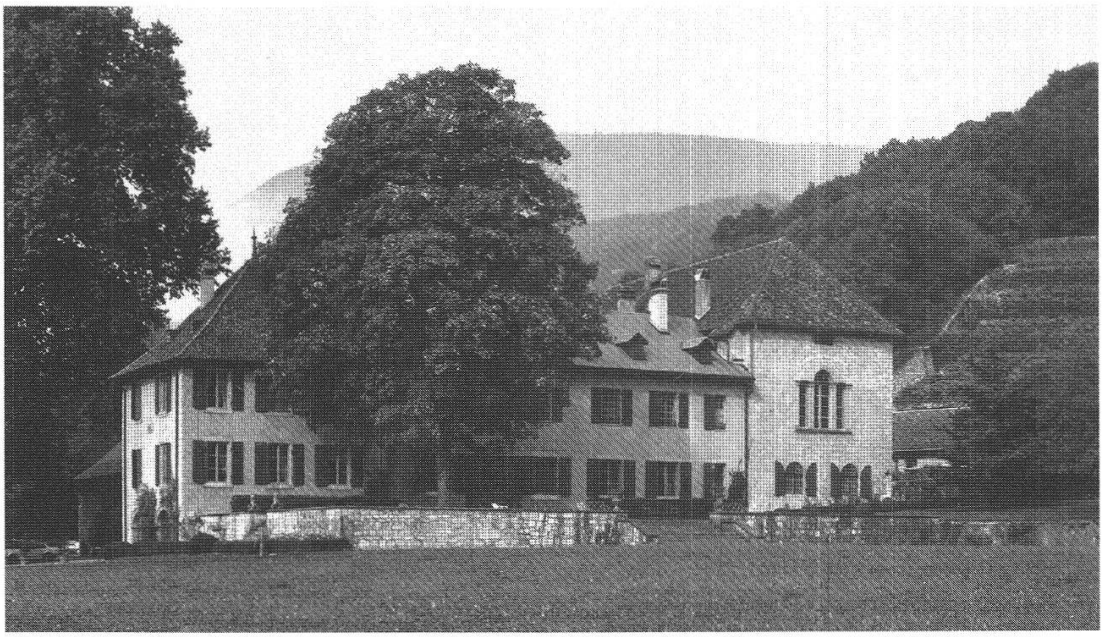

Fig. 32. Ancienne chartreuse de La Lance, la campagne du début du XIXe siècle vue de l'est, état en 2000. À gauche de l'arbre, l'aile Pourtalès de 1801, au centre, l'aile orientale des anciens bâtiments conventuels, à droite l'église-bibliothèque. Observer à droite de cette dernière, à l'arrière-plan, les murailles entourant les vignes élevées sous le prieur Jean de Berry dans les années 1370.

Le grand cloître

Le grand cloître et les maisonnettes-cellules qu'il desservait ont complètement disparu. Si le terme de galilée n'apparaît jamais dans les documents touchant La Lance, on n'a retrouvé qu'une seule mention, et encore tardive, de l'appellation *grand cloître.*[113] La seule évocation précoce de cet ensemble est une citation commémorative contenue dans le « Livre d'oraisons » provenant de La Lance. Le 18 avril 1318, l'évêque Jean de Rossillon, après avoir consacré l'église, bénit la moitié amont du pré qui est situé *infra ambitum cellarum*, dans l'enceinte (c'est-à-dire le cloître) des cellules afin de servir de cimetière.[114] Hugues Jéquier a bien retrouvé des tombes au pied du

[113] ACV, CXb 308, 6.5.1508 : *In magno claustro dicti conventus.*

[114] GREMAUD, *Documents*, p. 548, n° 3 : *Similiter medietatem prati quod est infra ambitum cellularum, scilicet a parte superiori, in cymiterium benedixit.*

chevet de l'église, ce qui tendrait à situer les cellules immédiatement en amont, sur la terrasse. Malgré des sondages, les traces de ces dernières n'ont jamais été localisées,[115] sans doute parce qu'elles pouvaient être en bois d'une part, et que le niveau des terrasses a été modifié par la suite d'autre part, si l'on en juge par des défrichements et des extractions de pierres effectués en 1800 justement au lieu-dit « au cimetière ».[116] On peut aussi s'interroger sur leur nombre. Il ne semble pas qu'il y ait vraiment eu les treize chartreux voulus par Othon de Grandson. On l'a dit, leur communauté s'est peut-être limitée à six pères chartreux entourant le prieur.[117] Les cellules ne s'étendaient par conséquent que sur le côté amont du grand cloître dont l'existence est suggérée par le puits visible encore aujourd'hui, version rénovée en 1930 de celui qui existait probablement à l'époque du couvent.

Les dépendances

Faut-il les localiser près du pont sur la Dia ? On ne peut l'exclure, bien que rien ne soit visible actuellement. Cependant, et suivant une tendance qu'il faut observer dans les fondations tardives, ces dépendances sont proches de l'ensemble conventuel. Plus précisément, le grand édifice allongé doublant l'aile occidentale du cloître (cf. fig. 27), démoli en 1779, est assurément un reliquat des obédiences et de la maison d'hôtes. En 1714, il renferme une maison d'habitation pour les domestiques située au nord, ainsi qu'une grange et étable où était hébergé le bétail du couvent cité dans l'inventaire de 1538, vendu à Fribourg pour 120 florins.[118] S'il est médiéval, le corps de logis abritant « maison et pressoir » cité en 1714, remplacé en 1801 par l'aile Pourtalès, pourrait compléter ces annexes, de même que la petite maison bordant le côté méridional de la cour desservant celles-ci, qui pourrait être qualifiée de « basse-cour ». Cette avant-cour était

---

[115] JÉQUIER, *La chartreuse de La Lance*, p. 17.

[116] AL, *Notes de frais*, p. 83. 1800 : *Le vieux Obliger a déffriché, nivellé et épierré environ 7/8 de pose au lieu dit le Cimetière à La Lance pour 7 louis d'or tout compris.*

[117] Cf. supra, p. 29.

[118] ACV, CXb 398, 1538 : Partage des biens de La Lance entre Berne et Fribourg... *vendu le bestiau audit Sr Millebach* [représentant de l'autorité fribourgeoise] *pour 120 fl de Savoye.*

fermée par une enceinte qui reliait les corps de bâtiment aux autres. Elle est perceptible sur le plan de 1714, puisque ce dernier représente les poternes voûtées qu'il fallait franchir, venant de l'ouest ou de l'est, pour entrer dans cette cour. Une seconde enceinte comprenant les bâtiments conventuels fermait complètement l'aire réservée au grand cloître, qui subsiste en 1714 comme « clos », ainsi que les « jardins » situés au nord. Ce mur, qualifié de vieux en 1806 (cf. fig. 6), se prolongeait au nord et enfermait sans doute toute la zone viticole surplombant le couvent. Formé de moellons et de boulets de rivière, il est de datation malaisée, comme les enceintes disparues. On retiendra cette mention du nécrologe attribuant leur construction – s'il s'agit d'eux – à Jean de Berry,[119] prieur de La Lance entre 1376 et 1389, certainement dans le contexte troublé provoqué par les incursions en deçà du Jura des Grandes Compagnies, bandes de soldats pillards qui profitèrent de la dépression démographique causée par les épidémies de peste du milieu du XIVe siècle et la faiblesse des États au cours de la guerre de Cent Ans.

Les transformations tardives. Le départ des moines et la sécularisation n'ont a priori pas fondamentalement modifié l'exploitation agricole et viticole qu'était aussi la chartreuse. Tribolet a assurément dû moderniser les annexes, mais il a certainement conservé les bâtiments originaux autant que faire se pouvait. La modernisation du domaine commence, on l'a dit, avec Simon Le Chevalier qui démolit le long bâtiment des obédiences pour le remplacer en 1779 par de vastes étables (?) et écuries, dédoublées (fig. 33). Elles ont gardé à ce jour leurs dispositions originales avec leurs intéressantes façades non perturbées par d'intempestives ouvertures tardives créées pour l'usage des machines agricoles modernes.

Dès le début du XIXe siècle, Louis de Pourtalès procède à de nombreux aménagements. En 1800, les grandes écuries sont dédoublées au nord par un bâtiment étroit et allongé renfermant un bûcher, une vacherie (petite étable ?) et se terminant à l'ouest par un poulailler. Ce millésime figure sur le linteau d'une des portes avec l'initiale « P ». Simultanément, on accole un hangar en bois, disparu avant 1881, contre le mur ouest des écuries ; la charpente était accrochée à des

---

[119] GREMAUD, *Nécrologe*, p. 521 : *Obiit domnus Johannes de Berri, prior huius domus, qui fecit muros.*

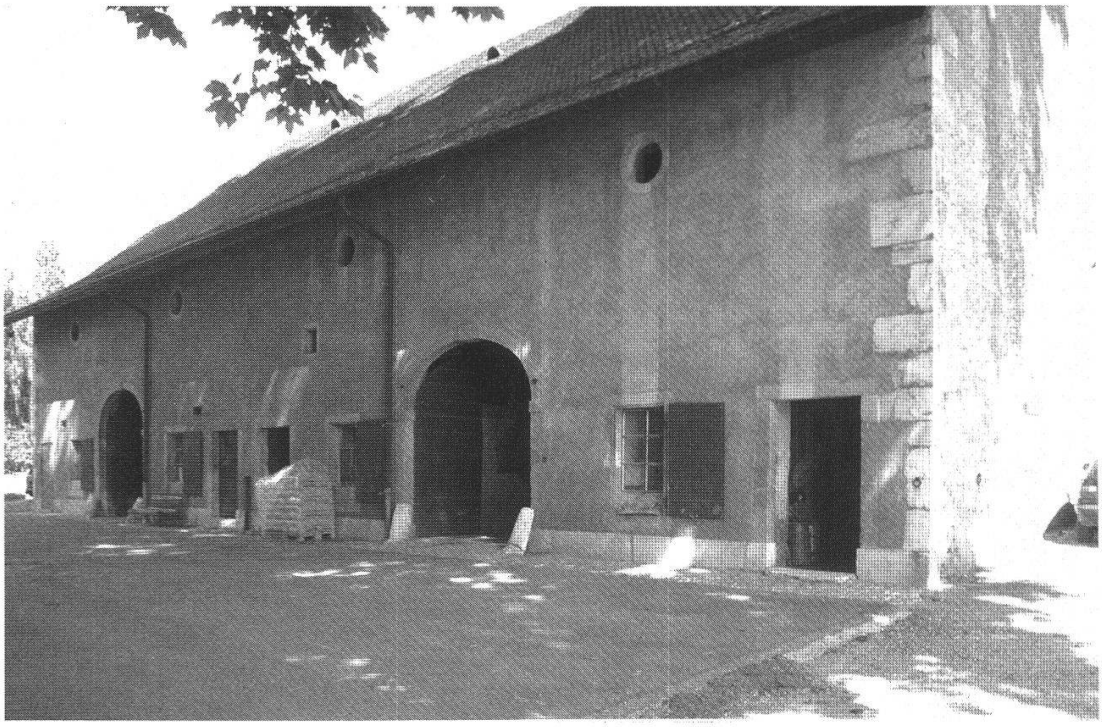

Fig. 33. La grange, remise et écurie de 1779, état en 1997.

corbeaux de pierre que l'on voit encore. Le bois de ces deux bâtiments est fourni par les charpentiers Delay.[120] Plus tard, entre 1806 et 1822, le poulailler disparaît au profit d'un corps d'habitation qui abrite maintenant l'appartement du vigneron (fig. 34). Cet édifice, qualifié de bâtiment du fermier en 1807, est encore agrandi par une « adjonction », toujours par Spiegel, réalisée avec de la pierre tirée de la Dia.[121]

Entre ces deux édifices, la basse-cour, appelée aussi place de la courtine, reçoit un pavement, en partie conservé, réalisé par le paveur de Grandson. Dans sa partie orientale, cette cour est dotée d'un manège couvert aujourd'hui disparu, qui avait remplacé sans doute celui se trouvant non loin de l'embouchure de la Dia au début du XIXe siècle. Au nord de l'ancien bûcher, une cour nouvelle est créée au moyen d'un mur de terrassement l'enfermant, construit en 1804

---

[120] AL, *Notes de frais*, p. 15 : *En 1800, les Delay m'ont fourni 2266 pieds* (env. 680 m) *de bois de sapin pour la ramure et les tirants du hangard et bûcher de La Lance à 6 crutz le pied rendu posé.*

[121] AL, *Notes de frais*, p. 5.

Fig. 34. L'ancien bûcher de 1800 et le logis du vigneron, construit entre 1806 et 1822, état en 1997.

par le maître maçon Spiegel de Concise,[122] appelée sur le plan de 1806 la « cour du bois ». Dans celle-ci, contre le « vieux mur de l'enclos de la chartreuse », un four est construit avant 1806, complété peu après par une annexe de l'autre côté du mur. L'ensemble de ces deux bâtiments sert de buanderie en 1881. Avec la partie résidentielle, tous ces édifices sont complètement clos de murailles en 1806, qui se sont déplacées vers l'ouest par rapport à celles de la fin du XIVe siècle. L'accès au site n'est toujours possible que par deux portails fermant le chemin à l'est et à l'ouest. Ce besoin de se protéger de l'extérieur est également visible dans la terrasse orientale remaniée en 1929 avec ses élégants escaliers au sud et à l'est.

À l'extérieur et à l'ouest, Louis de Pourtalès aménage encore un vivier à poissons (fig. 35) alimenté par des coulisses couvertes et ouvertes acheminant l'eau de la Dia. Ce petit corps de bâtiment affiche encore, au-dessus de la porte à linteau droit en calcaire du Jura

---

[122] AL, *Notes de frais*, p. 1 : *En 1804, j'ai payé à Spiegel pour le mur de la cour du côté du bois à La Lance muré à sec et crépi, 60 batz de Berne.*

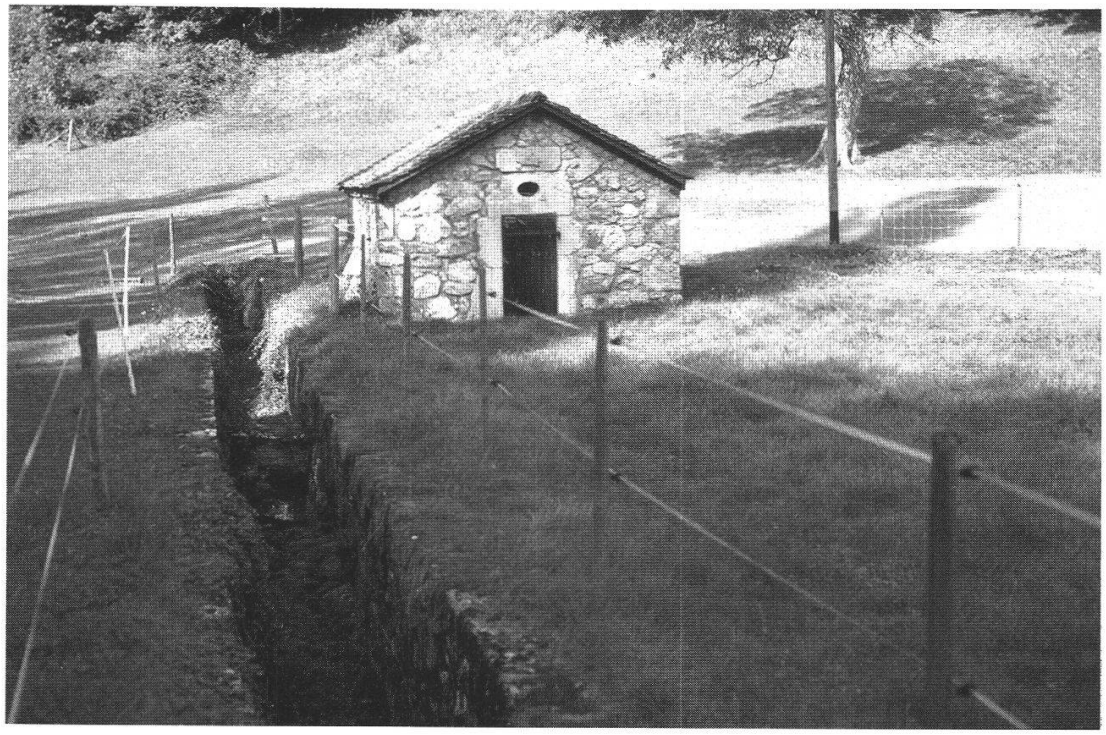

Fig. 35. Le vivier à poissons de 1802, état en 2000.

surmonté d'un oculus, le millésime de 1802, les initiales L. P. et trois poissons qui en indiquent très clairement la fonction. Plus loin, en amont du chemin d'accès au-delà de la Dia, Louis de Pourtalès édifie en 1806 une glacière,[123] genre de construction très à la mode dans nos régions au début du XIXe siècle. Les glaces, si elles ne pouvaient être simplement tirées de la Dia, provenaient sûrement des lacs d'altitude du Jura, prélevées au cours du printemps le plus tard possible pour pouvoir être conservées jusqu'au mois de septembre. Du côté du lac, le long du chemin, un rucher est attesté en 1806. Certaines portions de la rive du lac sont empierrées, peut-être en 1802, par le maître maçon Spiegel.[124] En 1804, Louis de Pourtalès refait tout ou partie des murs de la vigne surplombant La Lance, dite alors vigne de Chatagné,[125] aujourd'hui encore contenues par les anciennes murailles du Moyen Âge.

---

[123] AL, *Notes de frais*, p. 120.

[124] AL, *Notes de frais*, p. 2 : *En 1802, Spiegel a fait le mur pour fermer le bord du lac.* S'agit-il de ces quais ou au contraire du mur fermant la cour extérieure à l'est ?

[125] AL, *Notes de frais*, p. 4.

Le jardin situé au nord de l'église et du grand cloître est doté de diverses annexes dans les années 1830. Louis de Pourtalès souhaite que ce jardin soit alimenté par l'eau d'un puits qu'il fait creuser en 1835 jusqu'à 29 pieds (8,7m) de profondeur.[126] Au-dessus de ce dernier est aménagée une remise aux proportions allongées, couverte d'une intéressante charpente. Contre la terminaison orientale du jardin suspendu, une forge et une remise sont construites en 1830, accessibles par une belle porte en pierre jaune de Hauterive de style néoclassique, ouvrant sur une petite cour intérieure centrale qui desservait de chaque côté les deux corps de bâtiment édifiés simplement en bois, à l'instar du couvert qui existe encore. Les Pourtalès avaient acquis la ferme de la Prise-Gaulaz, au dessus de La Lance ; elle n'était auparavant pas la propriété des Tribolet. Le rural semble avoir fait l'objet d'agrandissements et de transformations en 1835, d'après le millésime gravé sur le linteau d'une porte.

Conclusions

Telle qu'elle est conservée aujourd'hui, l'ancienne chartreuse se présente comme une « campagne » du début du XIXe siècle, fruit de la volonté de Louis de Pourtalès, comprenant la maison de maître et ses indispensables annexes agricoles nécessaires à l'exploitation du domaine, resté finalement assez semblable à celui des chartreux. La communauté des pères a été remplacée par un propriétaire laïc, un fermier-vigneron s'est substitué aux convers et aux serviteurs. Si la dimension religieuse a disparu, l'exploitation du domaine a subsisté. L'armarium-bibliothèque a simplement investi une partie de l'espace de l'église, qui a aussi abrité jusqu'à tout récemment une des activités humaines les plus nobles qui soit, combien de fois louée par l'Ancien ou le Nouveau Testament : la transformation du raisin en vin.

Derrière les ruptures, il faut ainsi souligner une continuité évidente, qui a été le garant d'une conservation exceptionnelle du site, dont l'unité architecturale est avant tout celle du début du XIXe siècle, bien exprimée par la longue façade de la maison de maître, au style néoclassique de qualité. Cette continuité permet de comprendre que

[126] AL, *Notes de frais*, p. 13.

la cohérence architecturale du début du XIXe siècle n'est qu'une enveloppe : cette dernière dissimule le petit cloître des chartreux resté intact, elle a réutilisé le gros œuvre de l'église et intégré des structures médiévales perceptibles, sinon en élévation, du moins en plan. Il sera intéressant d'approfondir l'histoire du domaine dès 1536, avec l'étude des abondantes archives déposées à La Lance : cela fournira peut-être quelques clefs pour comprendre cette étonnante permanence.

Source des illustrations

S. et D. Fibbi-Aeppli, Grandson : 1, 3, 8, 9, 17, 35.
Archives de La Lance/Fibbi-Aeppli : 6, 7.
Germanisches Nationalmuseum Nürnberg : 4.
MHA-VD/Archéodunum SA, Gollion : 5.
D. de Raemy : 11, 12, 14, 18, 32, 33, 34.
M. Grandjean : 13.
Rédaction MAH-VD/Cl. Bornand, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 30, 31. /R. Tosti : 10, 26. /Fonds Reiners : 15.
Archives cantonales vaudoises : 27.